

■ Mouvement des Entreprises de France

RAPPORT

DE GESTION



20

16

SOMMAIRE

2016

04

PRÉSENTATION DES COMPTES

05

PRÉSENTATION
DU COMPTE DE RÉSULTAT

- Résultat
- Recettes
- Dépenses

10

PRÉSENTATION DU BILAN

13

RESSOURCES HUMAINES

14

ANNEXES

2016

L'ANNÉE 2016 A ÉTÉ UNE ANNÉE DE MI-MANDAT PARTICULIÈRE CAR ELLE A PRÉCÉDÉ DEUX ÉCHÉANCES ÉLECTORALES IMPORTANTES, L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ET LES LÉGISLATIVES DE JUIN 2017. ELLE A DONC ÉTÉ CONSACRÉE À CONSOLIDER LES PROJETS ET PROGRAMMES INITIÉS ET LANCÉS DEPUIS MI-2013 PAR LE PRÉSIDENT DU MEDEF ET SON ÉQUIPE ET À PRÉPARER CES ÉCHÉANCES MAJEURES POUR LES ENTREPRISES, LES ENTREPRENEURS ET LA FRANCE.

ÉTUDE

Les projets ont été nombreux et se sont concentrés autour, notamment, des axes suivants :

- Le programme « Mondialisation » : il participe à la promotion des entreprises françaises à l'étranger et aux échanges sur les bonnes pratiques business, notamment le CES Las Vegas, pour soutenir l'écosystème des start-up françaises.
- La France du numérique : devenu le principal levier de compétitivité et d'innovation de l'économie, le numérique impactera tous les secteurs d'activité traditionnels dans les années qui viennent. Le MEDEF a souhaité faire de la transformation numérique de l'économie française une de ses priorités pour accompagner les entreprises et en particulier les TPE/PME. Cette initiative s'est traduite par la mise en place d'un Campus numérique avec des MOOC en partenariat avec différents acteurs et un benchmark international des bonnes pratiques. Dans ce contexte, le MEDEF a confié à la société ETP la mission de l'accompagner dans le déploiement de plusieurs actions autour du numérique et notamment de mettre en place le Campus numérique du MEDEF.
- L'accueil de la 3^e promotion « Les Déterminés » : une quinzaine de futurs entrepreneurs des « quartiers » ont suivi un cycle de formation de plusieurs semaines dans les locaux du MEDEF.

L'Université d'été et l'Université du numérique ont rassemblé en 2016 plusieurs milliers de participants et de chefs d'entreprise, ainsi que des acteurs essentiels de la société civile.

L'année 2016 a été marquée par des combats forts, notamment contre la pénibilité (toujours) ou sur la loi El Khomri et la loi Sapin 2. Ces combats, durs, ont mis en évidence la nécessité de clarifier et de moderniser l'ensemble du fonctionnement et de la gouvernance. Le projet « Cap vers l'excellence », initié pendant l'été, a permis d'améliorer et de rendre visible le fonctionnement du MEDEF et les services

rendus aux adhérents territoriaux et aux fédérations professionnelles.

Suite à la loi NOTRe le MEDEF s'est fixé en 2016 l'objectif d'adapter son réseau territorial au nouveau maillage administratif et a ainsi recomposé son réseau régional en 13 MEDEF régionaux plus performants, avec des missions redéfinies et une gouvernance équilibrée.

En plein exercice de calcul de sa représentativité, le MEDEF a mis en œuvre en 2016 la nouvelle ambition du projet adhérents en développant avec les adhérents eux-mêmes des outils permettant une offre de service adaptée aux entreprises locales (offre CRM pour tous les MEDEF territoriaux, plateforme numérique de services PIMSA...). En ce qui concerne la gestion interne du MEDEF, les travaux de rénovation et de modernisation des locaux ont été finalisés.

Et tout ceci a été accompagné de la poursuite de la démarche lancée en 2014 de limitation des coûts de fonctionnement courant. Ainsi, le résultat opérationnel de l'année 2016 est positif, à hauteur de 450 000 d'euros.

Afin de préparer les échéances électorales de 2017, et à titre exceptionnel, des dépenses ont été prévues pour financer une opération d'engagement d'envergure du MEDEF avec le « Vrai Débat » et le Livre Bleu. Un budget dédié, financé par un prélèvement sur les réserves du MEDEF, a été voté par le conseil exécutif à hauteur de 2 millions d'euros. Cela explique le résultat exceptionnel et général du MEDEF en 2016. L'année 2016 a donc permis au MEDEF de mener ses combats avec opiniâtreté, de se moderniser et de s'adapter aux profondes mutations qui vont transformer la France et le monde, mais aussi de se préparer à l'arrivée d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau parlement en 2017.

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX

Vice-président délégué, trésorier du MEDEF

Présentation des comptes

La comptabilité du MEDEF est établie selon les principes de la comptabilité d'engagement – comme pour les sociétés commerciales – en application des règles du Nouveau plan comptable.

La comptabilité analytique, couplée à la comptabilité générale, permet d'analyser les dépenses par ligne budgétaire et par action.

Le suivi précis des dépenses (liées aux programmes et opérations organisés par le MEDEF) permet d'établir de façon rigoureuse les états annuels de justification de celles-ci. Ils sont communiqués aux parties concernées.

Le contrôle de la comptabilité est réalisé depuis 1996 par un auditeur financier extérieur, conformément aux dispositions du règlement intérieur. Cet audit contractuel a pris la forme d'un audit légal suite à la désignation d'un commissaire aux comptes par l'Assemblée générale du 19 juin 2007, puis au renouvellement de son mandat par l'Assemblée générale du 16 avril 2013.

La mission du commissaire aux comptes consiste à s'assurer de la correcte application des règles et principes comptables français, de la régularité et de la sincérité des comptes annuels qui donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, et, enfin, de la situation financière et du patrimoine du MEDEF au 31 décembre de l'année.

Le contrôle de gestion s'appuie sur un processus budgétaire rigoureux : les résultats sont analysés par direction et par opération chaque trimestre. Le budget annuel est préparé par le Comité financier avant d'être approuvé par le Conseil exécutif.

Le MEDEF a poursuivi sa démarche d'amélioration continue des processus comptables, financiers et de fonctionnement afin de se rapprocher des standards des entreprises, dans une optique de réduction des facteurs de risque.

Conformément à la loi du 20 août 2008, codifiée à l'article L. 2135-2 du Code du travail, le MEDEF, association d'employeurs régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, publie en annexe à ses comptes, les comptes annuels des entités appartenant à son périmètre d'ensemble, notamment ceux de la société ETP (Éditions et services techniques professionnels) et de la SCI 55.

La société ETP, créée en 1957, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet de l'association MEDEF (sponsoring de l'Université d'été, Académie MEDEF, etc.) afin qu'aucune de ces activités soumises à l'impôt sur les sociétés ne soit exercée au sein du MEDEF, association loi 1901 non fiscalisée.

La SCI 55, créée courant 2015 et constituée entre ETP et le MEDEF, permet la gestion du patrimoine immobilier du MEDEF, ce dernier ayant procédé à l'apport de son immeuble Bosquet.

Par ailleurs, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du MEDEF tel que défini par l'article L. 2135-2 du Code du travail font l'objet d'une information détaillée en annexe de ce rapport de gestion (cf. Annexes).

Conformément aux statuts du MEDEF, le Comité financier examine les comptes de l'année écoulée et prépare le rapport financier qui est soumis par le Vice-président trésorier au Conseil exécutif pour approbation, préalablement au rapport du commissaire aux comptes.

Le Vice-Président Délégué, Trésorier présente ce rapport financier à l'Assemblée générale.

Le MEDEF publie en annexe le rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2016 (cf. Annexes).

Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat présenté ci-après et en annexe de façon synthétique, est bâti conformément à la démarche budgétaire du MEDEF : comptabilité analytique couplée à la comptabilité générale. Les comptes individuels au format PCG (Plan comptable général) figurent également en Annexes.

Résultat

RÉSULTAT (en millions d'euros)	2016	2015
Résultat courant	0,45	0,54
Résultat exceptionnel	0,74	(0,41)
Opération "Le Vrai Débat" et le Livre bleu	(1,87)	-
RÉSULTAT GÉNÉRAL	(0,68)	0,13

Le résultat courant 2016 est excédentaire et le résultat général déficitaire. Le MEDEF est une association loi 1901 sans but lucratif. Le résultat est affecté en report à nouveau sur l'exercice suivant.

Recettes

RECETTES (en millions d'euros)	2016	2015
COTISATIONS	24,30	24,48
Fédérations professionnelles	21,86	21,97
MEDEF Territoriaux	2,08	2,09
Associés et partenaires et autres	0,36	0,42
PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE	15,68	13,05
Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées avec les partenaires sociaux	11,31	8,63
Préciput logement	0,97	0,90
Formations AT/MP	1,31	1,39
Organismes sociaux et autres	2,09	2,13
AUTRES PRODUITS	0,88	0,97
Produits financiers	0,54	0,65
Produits divers	0,34	0,32
TOTAL RECETTES	40,86	38,50

COTISATIONS

Les cotisations des adhérents du MEDEF ont représenté 59,5 % des ressources totales du MEDEF en 2016. Elles se répartissent entre les Fédérations professionnelles pour 90 %, les MEDEF territoriaux pour 8,5 % et les membres partenaires, associés et autres pour 1,5 %.

RÈGLES DE CALCUL

Fédérations professionnelles :

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle.

La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale à 1,06/10.000^e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle.

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du MEDEF, la cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3).

La cotisation, estimée sur la base de données provisoires, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu, le cas échéant, à une régularisation financière.

Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans. À l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante. Ce système est devenu effectif pour la première fois lors du calcul des cotisations 2011. Pour les cotisations 2016, les Fédérations concernées ont exercé de nouveau leur choix d'option pour la période à venir.

En 2016, dès la publication des données officielles, les cotisations 2015 ayant un caractère provisoire sont devenues définitives et ont donné lieu à une régularisation financière de 129 K€ dans les comptes 2016.

En 2016, les cotisations calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont été estimées sur la base de données provisoires dans les comptes 2016 et représentent en valeur un total de 8,7 M€. La régularisation financière au titre de 2016 interviendra dans les cotisations de l'année de la régularisation.

MEDEF territoriaux :

Les cotisations des organisations territoriales ont pour assiette le nombre de salariés de leur territoire établi sur la base des données Acof au taux de 0,15 € par salarié. La cotisation d'une année (n) est assise sur le nombre de salariés au 31 décembre de l'année (n-2).

La règle de calcul est identique pour les organisations régionales et leur cotisation est diminuée du montant de la cotisation statutaire due au MEDEF par les organisations territoriales de leur région.

Associés et partenaires :

Les membres associés et partenaires (CJD, EDC, ASMEP-ETI, UDA, etc.) sont des organisations qui

contribuent aux travaux du MEDEF par leur participation à certaines commissions et études. Ils ne sont pas membres actifs. Les membres associés versent ainsi une cotisation forfaitaire et celle des membres partenaires est déterminée selon les règles de calcul applicables aux Fédérations.

PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE

En tant que partenaire social, le MEDEF reçoit des subventions permettant le financement d'un certain nombre d'activités paritaires.

CONCEPTION, GESTION, ANIMATION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES MENÉES AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX (AGFPN)

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a prévu la constitution d'un fonds paritaire contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. Ce fonds est géré par l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN).

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2015, le dispositif institué par le décret n°96-702 relatif à la gestion paritaire de la formation professionnelle continue, dont l'association Fongefor, a été supprimé.

Le MEDEF a signé le 29 mai 2015 une convention avec l'AGFPN définissant les conditions et les modalités de répartition et de versement des crédits par l'AGFPN au MEDEF, conformément aux articles L. 2135-13 et R 2135-14 du code du travail, dans les conditions prévues aux articles R 2135- 27 et suivants du même code.

Le MEDEF assure au titre de cette convention les négociations, le suivi et la mise en œuvre des accords, la coordination des études et évaluation sur le champ de l'emploi et de la formation et des actions de communication d'intérêt général.

Le MEDEF a décidé de décliner cette mission au niveau régional par une politique patronale d'emploi et de formation conforme aux orientations nationales professionnelles et interprofessionnelles et conforme aux besoins concrets des entreprises de chaque région. Le MEDEF, afin d'agir au mieux de l'intérêt des entreprises, a mandaté les MEDEF Régionaux aux fins de mettre en œuvre la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement en région, en cohérence avec les priorités retenues par le MEDEF au plan national.

A cet effet, le MEDEF a signé en 2016 avec les MEDEF Régionaux un mandat de gestion Emploi-Formation, prévoyant l'affectation de moyens pour la réalisation de ces missions.

L'état justificatif au titre de 2016 est produit à l'AGFPN dans les conditions prévues par la Convention du 29 mai 2015 et fait l'objet d'une attestation par le commissaire aux comptes. Sur la base du justificatif provisoire 2016, le MEDEF a engagé des dépenses à hauteur de 11,3 M€ au titre des actions éligibles. L'AGFPN a versé en 2016 au MEDEF des fonds pour un montant de 7,72 M€ au titre de 2016 et 3,94 M€ au titre de 2015. Afin de respecter les règles de 'cut-off', le MEDEF a, d'une part, provisionné dans ses comptes 2016 une subvention restant à recevoir de l'AGFPN à hauteur de 4,48 M€ au titre de l'exercice et, d'autre part, enregistré 3,65 M€ en 'Produits constatés d'avance'. Par ailleurs, le MEDEF a engagé des dépenses éligibles de 2,8 M€ financées par un prélèvement sur les Fonds dédiés (ex-Fongefor).

PRÉCIPUT LOGEMENT

Ces produits concernent le financement de la participation du MEDEF à l'action générale d'Action logement. Ils sont également destinés à l'animation du réseau des mandataires du MEDEF travaillant dans les structures du logement social. Compte tenu des nouvelles dispositions introduites par la loi ALUR du 24 mars 2014 et de la nouvelle rédaction de l'article L-313-25 du code de la construction et de l'habitation par la loi ALUR du 24 mars 2014, une nouvelle convention a été signée le 11 mars 2015 et s'est substituée à l'ancienne convention du 8 avril 2009 entre le MEDEF et l'UESL.

Le montant du défraiement alloué correspond au montant des frais engagés et justifiés par le MEDEF à hauteur de 965 K€ en 2016 dans le cadre des actions éligibles, dont 77 K€ de défraiement des MEDEF régionaux pour les actions CIL en région et 11 K€ en remboursement des frais exposés par le MEDEF pour les actions de formation des administrateurs CIL et de leurs filiales.

L'état justificatif produit par le MEDEF à l'UESL fait l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes.

FORMATIONS AT/MP

La contribution « Formations AT/MP » versée par la Cnam concerne le financement des activités de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP). Une convention signée courant 2009 encadre son utilisation. Cette contribution « Formations AT/MP » versée par la Cnam est reversée aux Fédérations et aux MEDEF territoriaux en remboursement des actions de formation qu'ils ont réalisées dans l'année sous déduction des frais de gestion fixés à 6%. Ce remboursement intervient dès validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam. Le niveau de la contribution dépend du nombre de stagiaires formés dans l'année.

ORGANISMES SOCIAUX ET AUTRES

Comme chaque organisation de salariés et d'employeurs représentative au plan national et interprofessionnel, le MEDEF reçoit, au titre de la gestion paritaire, des contributions forfaitaires pour la gestion des secrétariats techniques et des actions de formation-information des conseillers. Les conventions financières signées entre le MEDEF et chacun des organismes paritaires – tels que l'Acos, la Cnaf, la Cnam, la Cnav, l'Apec et l'Unédic – fixent les modalités de la contribution financière allouée pour le financement des activités concernées.

Cnam, Cnav, Cnaf et Acos

Le MEDEF a signé une convention financière relative aux actions de formation-information des conseillers avec la Cnam (2009), la Cnaf (2009) et l'Acos (2012) et une convention financière relative au financement du secrétariat technique avec la Cnam (2009), la Cnaf (2009), l'Acos (2012) et la Cnav (2009). Dans le cadre de chacune de ces conventions, le MEDEF a engagé des dépenses d'un montant supérieur aux contributions reçues ou restant à recevoir au titre des missions concernées par ces conventions qui sont détaillées dans les rapports d'activité correspondants.

Par ailleurs, le MEDEF a signé en 2012 avec l'Acos et la Cnav, une convention financière relative à la mise à disposition de moyens d'informations aux administrateurs titulaires et suppléants. L'allocation allouée par la Cnav au MEDEF est reversée aux administrateurs concernés sur la base des justificatifs qu'ils produisent. Celle de l'Acos est forfaitaire et est reversée à chaque administrateur concerné.

Apec

Dans le cadre de la convention signée en 2011 avec l'Apec, le MEDEF a engagé 205 K€ de dépenses en 2016 au titre des actions prévues par cette convention financière et détaillées dans le rapport d'activité transmis. Au titre de l'année 2016, la contribution de 247 K€ versée par l'Apec au MEDEF excède les dépenses justifiées. Le MEDEF a donc remboursé le trop-perçu de 42 K€ à l'Apec début 2017.

Unédic

Dans le cadre de la convention signée en 2009 avec l'Unédic, le MEDEF a engagé 540 K€ de dépenses en 2016 au titre des actions prévues par cette convention financière et détaillées dans le rapport d'activité transmis. L'Unédic a versé une contribution de 528 K€ au titre de 2016. Le solde financier de 12 K€ a été versé au MEDEF par l'Unédic début 2017.

Agefiph et Agirc-Arrco

L'Agefiph et l'Agirc-Arrco ne prévoient pas de disposition relative à la justification financière annuelle des dépenses engagées. Cependant, le MEDEF a souhaité depuis 2009 transmettre à ces organismes le justificatif des dépenses engagées sur l'exercice au titre des dépenses éligibles.

- Agefiph : pour les actions liées à l'Agefiph, le MEDEF a engagé 322 K€ de dépenses en 2016, excédant la contribution totale de 131,5 K€ versée par l'Agefiph.

- Agirc-Arrco : pour les actions liées à l'Agirc et à l'Arrco, le MEDEF a engagé 192 K€ de dépenses en 2016, excédant la contribution totale de 141 K€ versée par l'Agirc et l'Arrco.

Autres programmes

En 2016, ce poste concerne une convention pour la prise en charge d'un coordinateur national des observatoires régionaux de la santé au travail, signée en 2003 et renouvelée par tacite reconduction, à hauteur de 60 K€. L'utilisation de ces fonds est justifiée conformément aux dispositions conventionnelles correspondantes.

AUTRES PRODUITS

PRODUITS FINANCIERS

La trésorerie du MEDEF est placée sur des produits financiers dans le cadre d'une gestion sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. L'évolution entre 2015 et 2016 résulte de la variation des taux et du niveau des placements.

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus au titre de 2016 sur l'ensemble

des valeurs mobilières de placement. La charge d'impôt correspondante a été constatée sur l'ensemble de ces produits.

PRODUITS DIVERS

Ils concernent le remboursement, sur la base des coûts réels, de frais engagés par le MEDEF pour d'autres associations (affranchissements, téléphone, etc.), ainsi que des frais de gestion courante.

Dépenses

DÉPENSES (en millions d'euros)	2016	2015
Frais de personnel et de fonctionnement	27,08	27,32
Formations AT/MP	1,20	1,35
Cotisations et subventions	2,45	2,12
Actions et opérations (hors opérations spéciales)	7,98	5,06
Opérations spéciales	0,92	1,43
Amortissements et provisions	0,78	0,68
	40,41	37,96
Opération "Le Vrai Débat" et le Livre bleu	1,87	-
TOTAL DÉPENSES	42,28	37,96

Le contrôle de gestion permet l'analyse des dépenses selon les pôles et les activités du MEDEF.

86,7 % des dépenses du MEDEF sont consacrées au financement des **actions** conduites par la Présidence, la Direction Générale et les différentes DGA (Direction générale Adjointe) : Affaires économiques, International et Sphère publique, Social, Organisation/Adhérents/Mandats en collaboration avec les directions transverses – Evènements/publications/web, Affaires publiques, Affaires juridiques et Médias/presse.

Les dépenses de **moyens généraux** (électricité, chauffage, entretien, etc.) représentent 6,7 % du total des dépenses du MEDEF.

Les **opérations spéciales**, notamment Université d'Eté, Mondialisation, Plan d'Action Numérique, Cop 22, Réseau territorial, et l'opération exceptionnelle "**Le Vrai Débat**" et le **Livre bleu** représentent 6,6 % des dépenses.

FRAIS DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT

En 2016, le MEDEF a poursuivi la démarche de limitation des coûts de fonctionnement et de maîtrise de la masse salariale (non remplacement systématique des départs, mobilité interne etc.) engagée depuis fin 2013. Les efforts d'économie en 2016 se sont traduits par un niveau de dépenses moindre par rapport à 2015.

L'effectif moyen du MEDEF en 2016 s'élève à 195,69 : 141,92 cadres, 29,86 « article 36 » et 23,91 non cadres. A cet effectif moyen doivent être ajoutés 3,91 collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

En 2015, l'effectif moyen s'élevait à 190,37 plus 2,50 collaborateurs en contrat de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

Les élus des instances statutaires du MEDEF (Président du MEDEF, Présidents de Commission, membres du Conseil exécutif, du Bureau, etc.) sont des personnes bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération du MEDEF.

Les frais de fonctionnement comprennent principalement les dépenses liées au fonctionnement courant des Directions et de l'immeuble avenue Bosquet, ainsi que les frais liés au déménagement des équipes dans des locaux externes durant les travaux de l'immeuble Bosquet.

FORMATIONS AT/MP

Le MEDEF reverse aux MEDEF territoriaux et aux Fédérations les fonds versés par la Cnam au titre des actions de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) réalisées en 2016 conformément aux dispositions de la convention signée courant 2009 entre le MEDEF et la Cnam (cf. Recettes), minorée d'un forfait de gestion.

COTISATIONS ET SUBVENTIONS

Le MEDEF cotise à plusieurs organismes nationaux (Institut de l'Entreprise, COE Rexecode, etc.), européens et internationaux (BusinessEurope, OIE, BIAC, etc.) dans le cadre de ses missions de promotion des intérêts des entreprises.

Ce poste comprend également les subventions «logistique» des Responsables Emploi-Formation (REF) et des Coordinateurs régionaux de la formation professionnelle (CRFP) qui permettent de couvrir leurs frais logistiques. Ces frais sont pris en compte sur présentation de justificatifs et dans la limite d'un plafond fixé par convention avec les MEDEF régionaux et sont éligibles aux missions paritaires Emploi-Formation.

ACTIONS ET OPÉRATIONS (HORS OPÉRATIONS SPÉCIALES)

Ce poste comprend les dépenses liées à la réalisation des actions conduites par le MEDEF, notamment les colloques professionnels et guides pratiques, ainsi que les actions éligibles aux fonds paritaires (Emploi-formation, logement, etc.).

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Ce poste comprend notamment l'Université d'Été, les actions Mondialisation, le Plan d'Action Numérique, la Cop 22, la réforme du Réseau territorial, etc.

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire conformément aux règles comptables et aux décisions prises par le MEDEF. Les dotations aux amortissements 2016 portent sur les nouveaux aménagements et mobiliers du 3ème étage de l'immeuble Bosquet (salles de réunion supplémentaires, moquette, cloisons, etc) dans le cadre des travaux engagés depuis 2014 dans l'immeuble Bosquet.

Les provisions comprennent les dotations aux provisions à caractère social (congrés payés et médailles du travail). Pour mémoire, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF avait externalisé en 2013 ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière de ses salariés (IFC) sur un fonds Cardif en euros chez BNP Paribas. Au 31 décembre 2016, les fonds externalisés de 0,87 M€ représentent 86% des engagements IFC valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, soit 3,32%. Selon BNP Paribas, un montant externalisé - représentant au moins 80% des engagements IFC - permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement.

Présentation du bilan

Le bilan présenté ci-après figure en Annexes sous forme synthétique.

Actif

ACTIF (en millions d'euros)	2016	2015
IMMOBILISATIONS	67,20	66,01
Agencements et installations	1,71	1,27
Informatique	0,47	0,60
Autres immobilisations corporelles	2,12	1,21
Immobilisations financières	62,90	62,93
CRÉANCES	10,90	8,48
Cotisations à recevoir	2,23	1,49
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	5,78	5,36
Divers	2,89	1,63
VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES	29,19	37,96
Valeurs mobilières	29,02	37,73
Banques	0,17	0,23
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1,33	1,63
TOTAL ACTIF	108,62	114,08

IMMOBILISATIONS

IMMEUBLE BOSQUET, AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS, INFORMATIQUE ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Durant l'année 2016, le MEDEF a terminé les travaux d'aménagements du 3^{ème} étage de l'immeuble Bosquet (salles de réunion supplémentaires, moquette, cloisons et mobiliers). En 2016, les acquisitions d'immobilisations du MEDEF ont concerné des applications informatiques pour un montant de 160 K€, du matériel informatique pour 63 K€, des agencements pour 670 K€ et des immobilisations corporelles (matériels et mobiliers) pour 893 K€.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation concernent les parts sociales détenues dans le capital de la SCI 55 créée courant 2015 entre le MEDEF et la société ETP, en contrepartie de l'apport de l'immeuble Bosquet pour 61,4 M€ (cf. Annexes). Par ailleurs, le MEDEF détient la totalité des actions de la SASU ETP dont elle est actionnaire unique (cf. Annexes) inscrite au bilan pour 0,8 M€.

Les immobilisations financières concernent également le versement de la taxe à l'effort de construction réalisé sous forme de prêt, inscrit à l'actif du bilan pour 0,62 M€. Ces versements sont remboursés 20 ans après chaque date de versement, pour leur valeur nominale et sans intérêt.

CRÉANCES

Les cotisations sont appelées trimestriellement auprès des Fédérations professionnelles et des MEDEF territoriaux. Elles sont réglées à terme échu. Le niveau du poste « Cotisations à recevoir » au 31 décembre 2016 est directement lié à la cadence de règlements des adhérents.

Les cotisations dues au titre de 2016 sont apurées en quasi-totalité début 2017.

Les autres créances concernent :

- le solde à recevoir sur les produits régis par des conventions/accord national et produits d'organismes à gestion paritaire, suite à la transmission des états justificatifs de l'année 2016 conformément aux dispositions prévues par chaque convention signée (notamment solde de la collecte 2016 des fonds AGFPN versé en 2017 pour 4,48 M€) ;
- le compte-courant de la SCI 55 (2,5 M€) ;
- et des créances diverses.

VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES

Les placements financiers sont réalisés dans le souci d'une gestion prudente et sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. Le MEDEF est une association, c'est la raison pour laquelle est conservé en trésorerie l'équivalent d'une année de recettes.

A fin 2016, le portefeuille est composé de comptes à terme, comptes sur livret et contrats de capitalisation. Les intérêts courus sur le portefeuille sont enregistrés en fin d'année ainsi que la charge d'impôt correspondante. Il est à noter que les fonds dédiés (cf. Passif, Fonds dédiés) représentent 0,68 M€ dans la trésorerie fin 2016. Aussi, la trésorerie propre au MEDEF s'élève à 28,51 M€, représentant 1 an de fonctionnement – hors actions et opérations.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont liées aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général.

Passif

PASSIF (en millions d'euros)	2016	2015
FONDS ASSOCIATIFS	92,63	93,31
Réserves et report à nouveau	52,24	52,11
Ecart de réévaluation	41,07	41,07
Résultat de l'exercice	(0,68)	0,13
PROVISIONS	2,47	3,61
Provisions sociales et divers (congrés payés, médailles...)	2,47	3,61
FONDS DÉDIÉS	0,68	3,48
DETTES	9,11	10,82
Dettes fournisseurs et charges à payer	5,49	6,36
Dettes fiscales et sociales	1,98	2,29
Dettes diverses	1,64	2,17
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3,73	2,86
TOTAL PASSIF	108,62	114,08

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs correspondent aux réserves et au report à nouveau. Suite à la réévaluation du patrimoine fin 2014, un écart de réévaluation de 41,07 M€ avait été enregistré en fonds propres. Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents.

PROVISIONS

Les provisions sociales et divers concernent les congés payés acquis au 31 décembre 2016 et les médailles du travail. Ces dernières sont établies selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du MEDEF, s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ.

FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés ont été mobilisés durant 2016 pour 2,8 M€ sur des opérations éligibles au dispositif paritaire de la formation, telles que le programme « Beau Travail » pour faire connaître les métiers et les formations en alternance pour y accéder et la communication sur la réforme de la formation professionnelle. Le solde des fonds dédiés est destiné à être consommé exclusivement au titre des actions correspondant à leur objet.

DETTES

Les dettes fournisseurs et charges à payer sont enregistrées en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice et, le cas échéant, en fonction des garanties de débits données par le MEDEF aux prestataires.

Les autres dettes concernent notamment les dettes fiscales et sociales courantes liées à la gestion du personnel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau récapitulatif ci-dessous présente, à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2016, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs du MEDEF par date d'échéance :

Dettes fournisseurs moins de 30 jours	2.280.011 €
Dettes fournisseurs de 30 à 60 jours	413.012 €
Dettes fournisseurs de plus de 60 jours (*)	405.142 €
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	3.098.165 €

(*) : Les dettes fournisseurs dont l'échéance est supérieure à 60 jours concernent une facture à régler en juillet 2017.

Le total des dettes fournisseurs s'élève donc à 3,10 M€ sur un total de 5,49 M€ de dettes fournisseurs et charges à payer. Les dettes diverses concernent principalement les formations AT/MP de 2016 dont le remboursement aux Fédérations et aux MEDEF Territoriaux interviendra dès la validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam.

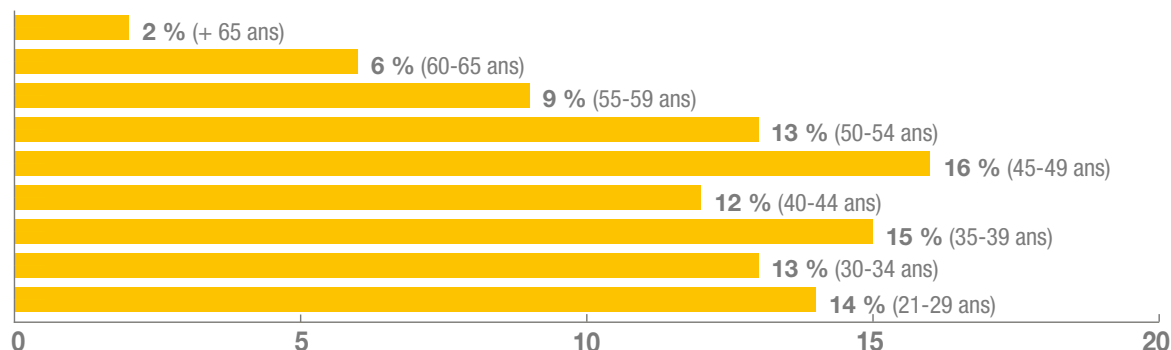
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont liés aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général et concernent principalement le financement d'actions éligibles aux actions Emploi-Formation couvertes par l'AGFN engagées en 2016 et réalisées en 2017 pour un montant de 3,65 M€ (cf. Recettes).

Ressources Humaines

UN EFFECTIF SALARIÉ STABLE ET JEUNE

L'effectif moyen du MEDEF, en 2016, s'élève à 195,69 collaborateurs pour 190,37 en 2015. Le MEDEF compte en moyenne 141,92 cadres, 29,86 « article 36 » et 23,91 non-cadres. L'effectif est composé de 68 % de femmes et de 32 % d'hommes, avec une moyenne d'âge de 43 ans.



LE PLAN D'ÉPARGNE

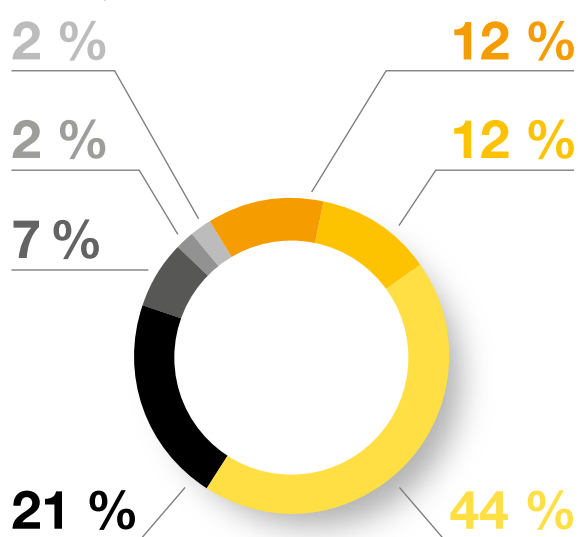
Le MEDEF a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2001, un plan d'épargne d'entreprise ouvert à l'ensemble des salariés. L'abondement maximum par salarié et par an est de 611,25 € pour un versement de 765 €.

En 2016, 106 collaborateurs ont réalisé un versement. 86 ont bénéficié de l'abondement total. Le total de l'abondement pour 2016 s'élève à 62 504 €.

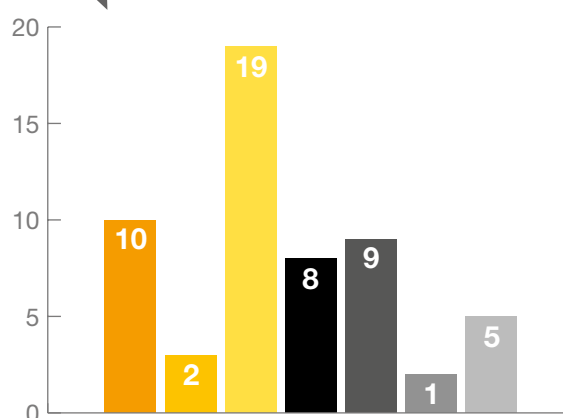
PLAN DE FORMATION 2016

- 43 actions individuelles et collectives.
- 46 collaborateurs ont suivi une ou plusieurs formations :
 - 36 cadres, soit 24 % de la population concernée,
 - 10 non-cadres, soit 18 % de la population concernée.
- Répartition des formations entre hommes et femmes en 2016 :
 - 21 % des collaborateurs,
 - 23 % des collaboratrices.

RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR THÈME



NOMBRE DE COLLABORATEURS FORMÉS PAR THÈME



ANNEXES

01

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

02

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2016

04

COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2016

05

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2016

06

OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

07

COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ETP
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

08

COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE LA SCI 55
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

09

COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE L'ASSOCIATION ADREE
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

10

COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE L'ASSOCIATION HCGE
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

11

COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE L'ASSOCIATION GSC
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

12

LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

13

ASSOCIATIONS CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

Nota : Les annexes 4 à 12 constituent les comptes annuels du MEDEF au 31 décembre 2016.

ANNEXE 1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Recettes

RECETTES (en millions d'euros)	2016	2015
COTISATIONS	24,30	24,48
Fédérations professionnelles	21,86	21,97
MEDEF Territoriaux	2,08	2,09
Associés et partenaires	0,36	0,42
PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE	15,68	13,05
Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées avec les partenaires sociaux (AGFPN)	11,31	8,63
Préciput logement	0,97	0,90
Formations AT/MP	1,31	1,39
Organismes sociaux et autres	2,09	2,13
AUTRES PRODUITS	0,88	0,97
Produits financiers	0,54	0,65
Produits divers	0,34	0,32
TOTAL RECETTES	40,86	38,50

Dépenses

DÉPENSES (en millions d'euros)	2016	2015
Frais de personnel et de fonctionnement	27,08	27,32
Formations AT/MP	1,20	1,35
Cotisations et subventions	2,45	2,12
Actions et opérations (hors opérations spéciales)	7,98	5,06
Opérations spéciales	0,92	1,43
Amortissements et provisions	0,78	0,68
TOTAL DES DÉPENSES	40,41	37,96

Résultat

RÉSULTAT (en millions d'euros)	2016	2015
Résultat courant	0,45	0,54
Résultat exceptionnel	0,74	(0,41)
Opération "Le Vrai Débat" et le Livre bleu	(1,87)	
RÉSULTAT GÉNÉRAL	(0,68)	0,13

ANNEXE 2 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

Actif

ACTIF (en millions d'euros)	2016	2015
IMMOBILISATIONS	67,20	66,01
Agencements et installations	1,71	1,27
Informatique	0,47	0,60
Autres immobilisations corporelles	2,12	1,21
Immobilisations financières	62,90	62,93
CRÉANCES	10,90	8,48
Cotisations à recevoir	2,23	1,49
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	5,78	5,36
Divers	2,89	1,63
VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES	29,19	37,96
Valeurs mobilières	29,02	37,73
Banques	0,17	0,23
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1,33	1,63
TOTAL ACTIF	108,62	114,08

Passif

PASSIF (en millions d'euros)	2016	2015
FONDS ASSOCIATIFS	92,63	93,31
Autres réserves et report à nouveau	52,24	52,11
Ecart de réévaluation	41,07	41,07
Résultat de l'exercice	(0,68)	0,13
PROVISIONS	2,47	3,61
Provisions sociales et divers (congrés payés, retraite ...)	2,47	3,61
FONDS DÉDIÉS	0,68	3,48
DETTES	9,11	10,82
Dettes fournisseurs et charges à payer	5,49	6,36
Dettes fiscales et sociales	1,98	2,29
Dettes diverses	1,64	2,17
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3,73	2,86
TOTAL PASSIF	108,62	114,08

.....

ANNEXE 3 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2016



Mouvement des Entreprises de France MEDEF

Association loi 1901
55, Avenue BOSQUET – 75330 PARIS CEDEX 07

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Exécutif

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du MEDEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Financier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le MEDEF insère dans son annexe aux comptes annuels, les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 codifiées à l'article L.2135-2 du code de travail et précisées par l'avis du CNC N°2009-08 du 3 septembre 2009. Cette annexe présente le périmètre retenu, informe de la démarche d'identification et précise le choix retenu à savoir la méthode B dite de l'agrafage. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère significatif des informations mentionnées.
- L'exercice 2016 constate les fonds reçus de l'AGFPN issu de la Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale. Il constate également l'utilisation du solde des fonds issus du précédent dispositif FONGEFOR. Les points 2.4 et 2.8 de votre annexe mentionnent ces dispositifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du comité financier et dans les documents adressés aux membres du conseil exécutif sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rueil-Malmaison, le 10 mai 2017



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 4 - COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2016

Bilan Actif

	31/12/2016			
ACTIF (en Euros)	VALEURS BRUTES	AMORT ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	31/12/2015
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 454 360	1 161 495	292 865	329 388
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage				
Autres immobilisations corporelles	7 735 156	4 049 405	3 685 751	2 614 969
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	334 839		334 839	139 662
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	62 272 310	15 846	62 256 464	62 256 464
Prêts	619 728		619 728	562 385
Autres immobilisations financières	14 415		14 415	111 524
ACTIF IMMOBILISÉ	72 430 808	5 226 746	67 204 062	66 014 392
Stocks et encours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande	14 867		14 867	104 271
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	8 297 175	93 712	8 203 463	7 052 538
Autres créances	2 689 292		2 689 292	1 324 450
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	29 019 931		29 019 931	37 725 398
Disponibilités	168 090		168 090	227 734
Charges constatées d'avance	1 325 356		1 325 356	1 631 771
ACTIF CIRCULANT	41 514 711	93 712	41 420 999	48 066 162
CHARGES À RÉPARTIR				
PRIMES DE REMBOURSEMENT				
ÉCART DE CONVERSION				
TOTAL ACTIF	113 945 519	5 320 458	108 625 061	114 080 554

Bilan Passif

PASSIF (en Euros)	31/12/2016	31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...)		
Ecart de réévaluation	41 069 127	41 069 127
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	19 846 396	19 846 396
Report à nouveau	32 391 623	32 261 988
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-678 051	129 635
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- apports		
- legs et donations		
- résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	92 629 095	93 307 146
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		1 085 638
Provisions pour charges	754 150	762 149
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	754 150	1 847 787
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres subventions	683 602	3 484 208
FONDS DÉDIÉS	683 602	3 484 208
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 486 512	6 359 158
Dettes fiscales et sociales	3 690 282	4 046 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 648 818	2 173 525
Produits constatés d'avance	3 732 602	2 862 082
DETTE ET COMPTE DE RÉGULARISATION	14 558 214	15 441 413
ÉCART DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	108 625 061	114 080 554

Résultat - partie 1

COMPTE DE RÉSULTAT (en Euros)	31/12/2016	31/12/2015	ÉCART 2016/2015
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffres d'affaires nets			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	1 467 242	980 018	487 224
Cotisations	24 204 623	24 344 245	-139 622
Autres produits (Hors Cotisations)(1)	15 968 660	14 255 306	1 713 354
PRODUITS D'EXPLOITATION	41 640 525	39 579 569	2 060 956
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes	17 285 068	17 437 768	-152 700
Impôts, taxes et versements assimilés	2 148 741	2 271 291	-122 550
Salaires et traitements	13 330 580	13 267 650	62 930
Charges sociales	6 248 171	6 427 296	-179 125
Dotation aux amortissements sur immobilisations	736 448	635 455	100 993
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	32 337	40 472	-8 135
Dotations aux provisions pour risque et charges	33 882	190 921	-157 039
Autres charges	5 833 727	5 399 909	433 818
CHARGES D'EXPLOITATION	45 648 954	45 670 762	-21 808
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 008 429	-6 091 193	2 082 764
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations	37 256	3 110	34 146
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	86	86	
Autres intérêts et produits assimilés	590 179	749 923	-159 744
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Différences positives de changes	1 089	370	719
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	628 610	753 489	-124 879
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de changes	1 387	74	1 313
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	1 387	74	1 313
2 - RÉSULTAT FINANCIER	627 223	753 415	-126 192
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-3 381 206	-5 337 778	1 956 572

(1) Les produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire sont classés en «autres produits». La présentation 2015 a été modifiée afin d'assurer la comparaison entre 2015 et 2016.

Résultat - partie 2

COMPTE DE RÉSULTAT (en Euros)	31/12/2016	31/12/2015	ÉCART 2016/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 700	150	2 550
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 080	61 403 229	-61 402 149
Reprises sur provisions et transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 780	61 403 379	-61 399 599
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 005	13 364	-10 359
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 322	60 980 287	-60 964 965
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		536 653	-536 653
CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 327	61 530 304	-61 511 977
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-14 547	-126 925	112 378
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	82 904	116 126	-33 222
TOTAL DES PRODUITS	42 272 915	101 736 437	-59 463 522
TOTAL DES CHARGES	45 751 572	107 317 266	-61 565 694
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	-3 478 657	-5 580 829	2 102 172
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	2 800 606	8 511 070	-5 710 464
ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES ATTRIBUÉES		2 800 606	-2 800 606
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-678 051	129 635	-807 686
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
- Bénévolat			
- Prestations en nature			
- Dons en nature			
TOTAL			
CHARGES			
- Secours en nature			
- Mise à disposition gratuite de biens et services			
- Personnel bénévole			
TOTAL			

ANNEXE 5 - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le bilan avant répartition totalise **108 625 061 €**.
Le compte de résultat présente un déficit de 678 051 €. L'exercice d'une durée de 12 mois couvre l'année civile 2016. Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Principes Généraux

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et à l'avis 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, pris en application de la loi du 20 août 2008.
- La présente annexe comprend les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiée à l'article L.2135-2 du code du travail.

- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité sont évalués à leur coût historique d'acquisition à l'exception des titres immobilisés de la SASU ETP, ces derniers ont fait l'objet d'une réévaluation selon la méthode de la 'juste valeur' fin 2014.
- Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de celles relatives à l'actif immobilisé (cf. 1.2.).
- Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est constitué par les appels de cotisations émis.
- Les comptes sont établis selon le principe de poursuite d'exploitation.

1.2. La réévaluation des immobilisations

Suite à la réévaluation effectuée fin 2014 et préalablement à la sortie de l'immeuble de l'actif, l'écart de réévaluation ressort à 41,1 M€ et est inscrit au passif du bilan.

II – NOTES SUR LE BILAN

2.1. Immobilisations

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

Actif

IMMOBILISATIONS (en Euros)	31/12/2015	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2016
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	648 456,43	3 600,00	2 585,98	649 470,45
Site Intranet Internet	640 007,13	156 312,00	-	796 319,13
Marques & Brevets	8 570,23	-	-	8 570,23
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 297 033,79	159 912,00	2 585,98	1 454 359,81
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	2 379 628,66	670 126,15	215 369,75	2 834 385,06
Matériel de transport	43 510,83	-	-	43 510,83
Matériel de bureau	337 138,36	12 309,38	3 049,80	346 397,94
Matériel informatique	771 716,91	63 533,32	57 871,79	777 378,44
Matériel de sécurité	179 902,14	-	18 656,05	161 246,09
Matériel audiovisuel	980 670,74	16 670,64	1 961,20	995 380,18
Mobilier	1 869 168,91	863 478,49	207 333,74	2 525 313,66
Immobilisations de Bruxelles	51 544,08	-	-	51 544,08
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 613 280,63	1 626 117,98	504 242,33	7 735 156,28
TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN COURS (1)	139 661,74	316 438,52	121 261,28	334 838,98
Immobilisations financières				
Titres de participations (2)	62 272 310,22	-	-	62 272 310,22
Autres immobilisations financières	673 909,47	61 543,00	101 309,00	634 143,47
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	62 946 219,69	61 543,00	101 309,00	62 906 453,69
TOTAL	70 996 195,85	2 164 011,50	729 398,59	72 430 808,76

(1) Les immobilisations en cours concernent les immobilisations incorporelles pour 296,12 K€ et des immobilisations corporelles pour 38,72 K€.

(2) En contrepartie de l'apport de l'immeuble du 55 avenue Bosquet- 75007 Paris, à la SCI 55 pour une valeur totale de 61,4 M€ selon valeur d'expertise, le MEDEF a obtenu 6.140 parts de la SCI 55 soit 99,97 % de son capital.

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels d'application ainsi que les prestations de déploiement et de développement associées.

Pour les autres immobilisations corporelles, compte tenu de leur importance relative limitée, ces immobilisations constituent chacune un tout indissociable. En effet, aucun élément constitutif de ces biens ne procure d'avantages économiques différents de l'ensemble, au MEDEF.

Le MEDEF est unique actionnaire de la SASU ETP (Editions et Services Techniques Professionnels) au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 302 518 238). Les capitaux propres d'ETP s'élèvent à 818.755 € au 31/12/2016.

Pour information, la société ETP ne verse pas de dividende et la fonction de Président Directeur Général n'est pas rémunérée.

2.2. Amortissement des immobilisations

Tableau des mouvements des amortissements

AMORTISSEMENTS (en Euros)	31/12/2015	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2016
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	492 410,65	99 881,33	2 381,17	589 910,81
Site Intranet Internet	475 235,38	96 349,00	-	571 584,38
TOTAL DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	967 646,03	196 230,33	2 381,17	1 161 495,19
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements (§2.1)	1 110 362,32	224 947,88	211 845,49	1 123 464,71
Matériel de transport	33 218,73	2 450,50	-	35 669,23
Matériel de bureau	295 620,53	15 620,33	3 049,80	308 191,06
Matériel informatique	556 530,30	90 019,78	57 871,79	588 678,29
Matériel de sécurité	125 969,99	19 153,51	12 626,17	132 497,33
Matériel audiovisuel	826 297,04	48 215,33	1 000,22	873 512,15
Mobilier	1 017 455,17	130 012,16	202 731,22	944 736,11
Immobilisations de Bruxelles	32 858,11	9 797,79	-	42 655,90
TOTAL DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 998 312,19	540 217,28	489 124,69	4 049 404,78
TOTAL	4 965 958,22	736 447,61	491 505,86	5 210 899,97

Les immobilisations sont amorties linéairement conformément aux règles comptables et aux décisions prises par la Direction du MEDEF.

- Installations et agencements : 5 à 15 ans
- Matériels informatiques : 3 ans
- Logiciels informatiques : 1 à 5 ans
- Site Intranet / Internet : 1 an
- Matériel de transport : 4 ans & 5 ans
- Tous les matériels / Mobilier de bureau : 5 ans à 15 ans
- Immobilisations de Bruxelles : idem Paris

2.3. Etat des créances

ETAT DES CREANCES (en Euros)	MONTANT BRUT AU 31/12/2016	ECHÉANCES	
		JUSQU'À 1 AN	À PLUS D'1 AN
Prêts (1)	619 728,00	-	619 728,00
Dépôt de garantie	14 415,47		14 415,47
CRÉANCES ACTIF IMMOBILISÉ	634 143,47	-	634 143,47
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	5 784 771,50	5 784 771,50	-
Cotisations	2 322 129,63	2 322 129,63	-
Autres Produits	190 274,25	190 274,25	-
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	8 297 175,38	8 297 175,38	-
AVANCES & ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDE	14 866,50	14 866,50	-
Personnel et comptes rattachés	85 872,58	85 872,58	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 212,19	38 212,19	-
Débiteurs divers (2)	2 565 207,28	65 651,78	2 499 555,50
AUTRES CRÉANCES	2 689 292,05	189 736,55	2 499 555,50
TOTAL	11 635 477,40	8 501 778,43	3 133 698,97

(1) : ce poste concerne les versements de la participation des employeurs à l'effort construction réalisés sous forme de prêt. Au 31/12/2016, ces versements d'un total de 619 728 € sont remboursables 20 ans après chaque date de règlement, pour leur valeur nominale et sans intérêt.

(2) : ce poste concerne principalement le compte courant de la SCI 55 et ses intérêts courus pour un total de 2 496 319,17 €. Le MEDEF a signé une convention de trésorerie avec la SCI 55 en 2015 et les avances de fonds sont productives d'un intérêt au taux fiscalement déductible.

2.4. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

PRODUITS À RECEVOIR (en Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire (1)	5 784 771,50	5 355 596,06
Autres produits à recevoir	4 505,00	624,90
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	5 789 276,50	5 356 220,96
Sécurité sociale - IJSS	35 173,28	10 798,31
Avoir à recevoir	65 651,78	1 516,80
Intérêts courus compte courant	37 256,14	3 109,74
AUTRES CRÉANCES	138 081,20	15 424,85
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR)	1 339 837,25	1 413 468,78
TOTAL	7 267 195,95	6 785 114,59

(1) : ce poste comprend le solde de la collecte de l'AGFPN à recevoir suite à l'application de la Loi du 5 mars 2014 en son article 31 qui institue de nouvelles modalités de financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. En 2016, ce poste comprend le solde de la collecte 2016 de l'AGFPN à recevoir au 1^{er} semestre 2017 pour 4 482 296 €.

2.5. Disponibilités

La trésorerie du MEDEF se décompose comme suit :

TRÉSORERIE (en Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités	168 089,89	227 733,71
Valeurs mobilières de placement	29 019 930,50	37 725 398,44
TOTAL	29 188 020,39	37 953 132,15

Les placements de trésorerie sont effectués sur des produits à capital et taux garantis tels que des comptes à terme, contrat de capitalisation et comptes sur livret. Au 31 décembre 2016, les disponibilités comprennent les fonds dédiés à hauteur de 0,68 M€ (cf. 2.8). Aussi, la trésorerie propre du MEDEF s'élève à 28,51 M€.

2.6. Charges et produits constatés d'avance

COMPTE DE RÉGULARISATION (en Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges constatées d'avance	1 325 356,14	1 631 771,07
Produits constatés d'avance	3 732 602,63	2 862 081,58

Les charges constatées d'avance concernent principalement les abonnements, les cotisations versées, des frais d'assurances, des frais de déplacement 2017, des prestations techniques et la maintenance informatique. Les produits constatés d'avance concernent des cotisations perçues par avance au titre de 2017 et la quote-part de la collecte AGFPN de 3,65 M€ au titre de 2016 qui sera utilisée sur des actions éligibles en 2017.

Passif

2.7. Fonds associatifs

Les fonds associatifs 2016 s'élèvent à 92 629 095 € (dont 41 069 127 € d'écart de réévaluation) contre 93 307 146 € en 2015. L'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 d'un montant de 129 635,11€ en report à nouveau est conforme aux décisions du Conseil Exécutif du 9 mai 2016. Aucune distribution ne peut être faite auprès des

adhérents. Les excédents sont soit affectés en réserves, soit maintenus en report à nouveau.

2.8. Fonds dédiés

Les fonds dédiés relatifs au dispositif de la Formation (ex-Fongefor) sont repris en totalité en début d'exercice et constatés pour leur valeur au 31 décembre 2016.

FONDS DEDIES (en Euros)	AU 31/12/2015	DOTATIONS	REPRISES	AU 31/12/2016
Fonds dédiés	3 484 208,16	-	2 800 606,18	683 601,98

Les fonds dédiés relatifs au Fongefor (ancien dispositif de la Formation) ont été mobilisés durant 2016 pour 2,80 M€ sur des opérations éligibles au dispositif paritaire de la formation.

2.9. Provisions inscrites au bilan

PROVISIONS (en Euros)	31/12/2015	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2016
Médailles du travail	762 149,00	33 882,00	41 881,00	754 150,00
Autres provisions pour risques	1 085 637,60	-	1 085 637,60	-
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	1 847 786,60	33 882,00	1 127 518,60	754 150,00
Provision pour dépréciation titres de participation	15 846,00	-	-	15 846,00
Provision sur créance	101 847,00	32 337,50	40 472,00	93 712,50
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	117 693,00	32 337,50	40 472,00	109 558,50
TOTAL	1 965 479,60	66 219,50	1 167 990,60	863 708,50

La provision pour médailles du travail est calculée selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du MEDEF s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ.

Les provisions sur créances concernent les demandes de réductions de cotisations liées à des difficultés particulières soumises au Comité financier.

2.10. Etat des dettes

ETAT DES DETTES (en Euros)	MONTANT BRUT AU 31/12/2016	ECHÉANCES	
		JUSQU'À 1 AN	À PLUS D'1 AN
Fournisseurs	3 098 165,34	3 098 165,34	-
Fournisseurs, factures non parvenues	2 388 346,56	2 362 905,91	25 440,65
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5 486 511,90	5 461 071,25	25 440,65
Personnel et comptes rattachés	1 444 509,39	1 444 509,39	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 795 436,78	1 795 436,78	-
Impôt société	188 984,77	188 984,77	-
Autres taxes et assimilés	261 350,69	261 350,69	-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 690 281,63	3 690 281,63	-
AUTRES DETTES	1 648 818,12	1 629 518,16	19 299,96
TOTAL	10 825 611,65	10 780 871,04	44 740,61

2.11. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan.

CHARGES À PAYER (en Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 388 346,56	2 719 184,57
Dettes fiscales et sociales (1)	2 403 878,34	2 276 541,81
TOTAL	4 792 224,90	4 995 726,38

(1) dont provision congés payés de 1 713 580 € au 31 décembre 2016.

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

III – NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

3.1. Cotisations

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle.

La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale à 1,06/10.000^e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle.

La cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3).

La cotisation, estimée sur la base de données provisoire, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu à une régularisation financière, le cas échéant, dans les comptes de l'année de régularisation. Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans. A l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante.

Ce système est effectif pour la première fois dès le calcul des cotisations 2011. En 2016, les Fédérations concernées ont renouvelé leur choix pour la période à venir. Le choix des Fédérations est relativement homogène entre les quatre options : 28 % des organisations professionnelles a retenu l'année (n-1), un quart l'année (n-2), 20% l'année (n-3) et 30 % l'option de la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2, n-3).

Les cotisations 2016 calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes sont estimées sur la base de données provisoires et représentent en valeur un total de 8,7 M€. Dès la publication des données officielles, ces cotisations donneront lieu éventuellement à une régularisation financière au titre de 2016, qui sera prise en compte dans les cotisations de l'année de régularisation.

Les cotisations 2015 calculées en base (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont donné lieu à une régularisation positive de 129 K€, enregistrée en recettes dans l'exercice 2016.

3.2. Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire

PRODUITS REGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES A GESTION PARITAIRE (en Euros)	31/12/2016
Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)	11 315 425,18
Action Logement	965 242,00
Autres programmes	60 000,00
Organismes sociaux	3 342 677,72
TOTAL	15 683 344,90

3.3. Analyse des ressources

ANALYSE DES RESSOURCES (en Euros)	31/12/2016	%
Cotisations	24 204 623,28	59,8 %
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes paritaire	15 683 344,90	38,8 %
Autres produits	285 315,11	0,7 %
Transferts de charges	299 250,73	0,7 %
TOTAL	40 472 534,02	100 %

3.4. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus des valeurs mobilières de placement et des intérêts sur le compte courant au titre de l'exercice 2016. Une charge d'impôt a été constatée pour ces produits.

3.5. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels concernent principalement des régularisations au titre des exercices antérieurs et des éléments d'actifs cédés.

Charges

3.6. Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (en Euros)	31/12/2016	%
Frais de fonctionnement et Actions	14 941 057,61	86,4 %
Opération "Le Vrai Débat" et le Livre bleu	1 837 994,58	10,6 %
Opérations spéciales	506 015,91	2,9 %
TOTAL	17 285 068,10	100 %

Ces données sont issues de la comptabilité analytique.

3.7. Impôt société

Le MEDEF constate un secteur distinct d'activité fiscalisé qui enregistre principalement les produits imposables

au taux réduit (produits financiers sur valeurs mobilières de placement). L'impôt société s'élève à 82 904 € au titre de l'année 2016.

IV - AUTRES INFORMATIONS

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 42.954 € TTC.

4.2. Social

L'effectif moyen à fin 2016 s'élève à 195,69 collaborateurs et se répartit comme suit :

- 141,92 cadres
- 29,86 assimilés cadres
- 23,91 non cadres

A cet effectif moyen doivent être ajoutés 3,91 collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

4.3. Indemnités de fin de carrière

Depuis 2013, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF a externalisé sur un fonds d'assurance Cardif en euros chez BNP Paribas ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) de ses salariés. Au 31 décembre 2016, les fonds versés de 0,87 M€ représentent 86% des engagements de retraite valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, soit 3,32 %.

Selon BNP Paribas, un montant externalisé - représentant au moins 80% des engagements IFC - permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement.

4.4. Evaluation des contributions volontaires en nature

Les élus des instances statutaires du MEDEF sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération du MEDEF. Au regard de la diversité des missions accomplies et en l'absence d'un système de dénombrement des personnes concernées et de leur temps passé au sein des instances statutaires, une évaluation quantitative ne peut être effectuée avec suffisamment de fiabilité.

En 2016, la MEDEF n'a pas de mise à disposition à titre gratuit par des entités extérieures et met à disposition à temps partiel un collaborateur à un autre organisme.

4.5. Commodat

Par acte du 24 juin 2015, la SCI 55, a mis à disposition du MEDEF les locaux de l'immeuble sis 55 avenue Bosquet 75007 Paris, à titre gratuit avec le transfert des charges et obligations afférents.

4.6. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2016.

ANNEXE 6 - OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Le MEDEF, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée sous forme de confédération entre les organisations professionnelles et territoriales d'entreprises qui adhèrent à ses statuts, publie en annexe à ses comptes les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiées à l'article L.2135-2 du code du travail.

1 - DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE D'ENSEMBLE AU SENS DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2009-08 du 3 septembre 2009, « le périmètre d'ensemble est composé de l'organisation syndicale et des personnes morales respectant les deux critères cumulatifs suivants : être contrôlées par l'organisation syndicale au sens de l'article L233-16 du code de commerce et ne pas entretenir avec l'organisation syndicale un lien d'adhésion ou d'affiliation. »

En outre, l'avis du CNC précise à l'article 2.2.2. la notion de contrôle : « le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une personne morale (entreprise ou autre) afin de tirer avantage de ses activités. »

Dans le cadre de la détermination du périmètre d'ensemble, le MEDEF a mis en place un processus d'identification des organismes susceptibles d'être concernés. A ce stade, le travail d'approfondissement et

d'analyse a permis de conclure sur la nature du contrôle des organismes susceptibles d'être concernés.

L'association dans laquelle le MEDEF désigne une majorité de membres dans les organes d'administration est l'ADREE. Cette association exerce une activité non lucrative qui n'est pas une activité économique. Même si le MEDEF, entité contrôlante, ne tire aucun avantage des activités de cette association, l'ADREE est retenue dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

La société civile immobilière SCI 55, créée courant 2015, gère le patrimoine immobilier du MEDEF. Elle compte 2 associés, le MEDEF à 99,97 % et la société ETP à 0,03 % et est administrée par un gérant qui est le Président du MEDEF et, en cas de vacance de la présidence, par un Vice-gérant qui est le Trésorier du MEDEF. Le MEDEF exerce un contrôle exclusif sur la SCI 55 ; cette dernière est donc intégrée dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

L'association GSC exerce une activité non lucrative et est administrée par des instances statutaires composées de membres du MEDEF, de la CPME et de l'U2P. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le MEDEF sur la GSC et donc à l'inclusion de la GSC dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

L'association HCGE exerce une activité non lucrative et est administrée par des instances statutaires composées de ses 2 membres fondateurs : le MEDEF et l'AFEP. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le MEDEF sur le HCGE et donc à l'inclusion du HCGE dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

Par ailleurs, le MEDEF exerce un contrôle exclusif de la société par actions simplifiée unipersonnelle ETP (Editions et services techniques professionnels) par la détention directe de la totalité du capital. Selon le premier alinéa de l'article L.2135-2 du code du travail, le MEDEF a identifié la personne morale ETP comme appartenant à son périmètre d'ensemble.

L'association AGS a été créée par la loi n°73-1194 du 27 décembre 1973 et est administrée par des instances statutaires composées notamment de membres du MEDEF et de la CPME. Le MEDEF cotise à cette association et suivant la réponse du Ministère du Travail en date du 2 juin 2009 au Conseil National de la Comptabilité, la question de l'inclusion dans le périmètre d'ensemble est posée en raison de la nature syndicale ou non de l'objet de l'AGS, association régie par les dispositions du code du Travail.

La Commission des Etudes Juridiques du CNCC a été saisie en octobre 2014 et n'a pas rendu à ce jour d'avis suite à notre question. A ce stade, l'AGS n'est pour l'instant pas retenue dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

Les organismes paritaires, c'est-à-dire les organismes dont la gestion est assurée également par les représentants des employeurs et des salariés, ne sont pas, par définition, contrôlés par une seule organisation syndicale et n'entrent pas dans le périmètre d'ensemble du MEDEF. Toutefois, conformément à l'avis n° 2009-08 du CNC, le MEDEF indique en annexe la liste des organismes paritaires auxquels il participe.

Selon la note de présentation de l'avis du CNC n° 2009-08 du 3 septembre 2009, « *il est précisé que par définition, l'influence notable ne peut trouver à s'appliquer en l'absence de liens capitalistiques.*

Par conséquent, il n'est pas possible d'envisager qu'une personne morale de type association puisse être considérée sous influence notable. ».

Par souci de transparence, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du MEDEF tel que défini par l'article L.2135-2 font néanmoins l'objet d'une information détaillée en annexe du rapport de gestion 2016.

2 - MÉTHODE RETENUE PAR LE MEDEF AU SENS DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Conformément au choix donné par l'article L.2135-2 du code du travail, le MEDEF opte pour la méthode dite « B » et annexe à ses propres comptes individuels, les comptes individuels certifiés des entités comprises dans la définition de périmètre d'ensemble du MEDEF (cf. ci-dessus).

3 - INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ETP

La société ETP est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 302 518 238).

La société ETP, société commerciale, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet du MEDEF, association loi 1901 sans but lucratif. Ces activités, telles que le sponsoring de l'Université d'été, de l'Université du Numérique et du Campus Numérique, ainsi que l'Académie du MEDEF, sont réalisées par la société ETP afin qu'aucune d'entre elles ne soient exercées au sein du MEDEF.

La présentation des comptes ETP en annexe apporte une information claire et lisible des activités commerciales.

Le MEDEF, représenté par Michel Guilhaud, est l'actionnaire. Le contrôle exclusif de la société ETP par le MEDEF résulte de la détention directe de la totalité des droits de vote, soit 62377 actions au total. Le MEDEF a désigné Carole Ozenne pour occuper la fonction non rémunérée de Présidente d'ETP.

La société ETP clôture ses comptes au 31 décembre 2016 et par résolution en date du 20 mars 2017, les comptes 2016 ont été approuvés par l'actionnaire unique. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2016 de la société ETP ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le résultat comptable 2016 est bénéficiaire de 5.937 € et les fonds propres s'élèvent à 818.755 €.

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la société ETP est la société anonyme SOGESSOR, située au 6, rue Carnot – 60200 Compiègne et représentée par Jean-Christophe Garrigoux. La société ETP ne verse pas de dividende, ni jetons de présence.

4 - INFORMATIONS RELATIVES À LA SCI 55

La SCI 55 est une société civile immobilière au capital social de 61.420.000 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 812 674 539).

Dans le cadre de la structuration de son patrimoine, le MEDEF, par décision de l'assemblée générale du 19 mai 2015, a décidé de procéder à l'apport de l'immeuble du 55 avenue Bosquet – 75007 Paris, à une société civile immobilière réceptacle de cet actif immobilier destiné aux activités du MEDEF tant que celui-ci en est l'occupant. Dans ce cadre, le MEDEF et la SASU ETP ont créé la SCI 55. Le MEDEF a procédé à l'apport de son immeuble du 55 avenue Bosquet – 75007 Paris pour une valeur totale de 61,4 M€ ; la valeur retenue pour ledit apport immobilier résulte d'un rapport d'expertise. En contrepartie, le MEDEF a obtenu 6140 parts de la SCI 55 soit 99,97 % de son capital.

Le Gérant de la SCI est le Président du MEDEF et en cas de vacance, remplacé par le Vice-Gérant qui est le Trésorier du MEDEF. Son Comité d'investissement est composé des membres du Comité financier du MEDEF. La SCI 55 a clôturé son exercice au 31 décembre 2016 et par résolution en date du 15 mars 2017, l'assemblée générale de la SCI 55 a approuvé les comptes 2016. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2016 de la SCI 55 ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la SCI 55 est la SARL ALTEUS Consultants, située au 11, rue de Mogador – 75009 Paris et représentée par Gaëtan Mangeon.

5 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION ADREE

L'ADREE, dont le siège social est au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 - est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour le Développement des Relations Education-Entreprise ».

L'objet de l'association est de contribuer par tous moyens appropriés au développement des relations entre l'éducation et l'entreprise dans la durée, notamment à travers des actions menées dans le cadre de la Semaine Ecole-Entreprise.

L'ADREE a notamment pour mission :

- d'impliquer au niveau national, régional et territorial des chefs d'entreprise dans la mise en œuvre d'actions de rapprochement Education-Entreprise ;
- de collecter auprès d'entreprises et d'organismes collecteurs répartiteurs une partie de la taxe d'apprentissage éligible au titre de l'orientation professionnelle ;
- d'assurer le financement d'actions propres à favoriser la mise en œuvre, le développement et la promotion d'actions de rapprochement Education-Entreprise et notamment la Semaine Ecole-Entreprise.

En date du 16 mars 2017, le Conseil d'Administration de l'ADREE a approuvé les comptes 2016, conformément à ses prérogatives prévues par ses statuts.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2016 de l'ADREE ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'ADREE est le cabinet Christophe Payen situé au 135 rue Danton – Bat D2 – 92500 Rueil Malmaison.

6 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION HCGE

L'association HCGE, dont le siège social est au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 - est une association loi 1901 ayant pour titre « Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise » et créée le 2 mai 2014. L'objet de l'association est d'assurer le bon fonctionnement du Haut Comité de gouvernement d'entreprise prévu au point 25.2 du code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

En date du 30 mars 2017, l'assemblée générale de HCGE a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2016 de l'association HCGE ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'association HCGE est le cabinet Christophe Payen situé au 135 rue Danton – Bat D2 – 92500 Rueil Malmaison.

7 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION GSC

La GSC, dont le siège social est au 77 boulevard du Montparnasse - 75006 Paris, est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour la garantie sociale des chefs et des dirigeants d'entreprises ».

L'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et des Dirigeants d'Entreprises (GSC) a pour objet :

- la souscription de contrats d'assurance de groupe en cas de chômage (dénommé le régime de garantie chômage) au bénéfice des chefs d'entreprises en nom personnel et dirigeants d'entreprises mandataires sociaux, non couverts par le régime de l'Unedic, en vue de l'adhésion de ces derniers, notamment en application des articles L144-1 et suivants du Code des assurances ;
- la promotion des garanties du régime GSC, en qualité d'intermédiaire d'assurance, en application des articles L.511-1-I et suivants du Code des assurances ;
- la signature de toute convention à cet effet ;
- l'exercice de toutes activités ou toutes opérations en rapport avec ledit régime de garantie chômage, dans l'intérêt des chefs d'entreprise en nom personnel et dirigeants d'entreprise adhérents à ce régime.

En date du 8 novembre 2016, l'assemblée générale de la GSC a approuvé les comptes 2015.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2015 de la GSC ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la GSC est la société Mercure & Rodach Management Conseils située au 50 rue de Monceau – 75008 Paris.

ANNEXE 7 - COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ETP

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

Bilan Actif

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	156 191	156 191		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 191	156 191		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	19 038	18 630	408	1 306
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	19 038	18 630	408	1 306
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	20 000		20 000	20 000
Prêts	1 395		1 395	1 395
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	21 395		21 395	21 395
ACTIF IMMOBILISÉ	196 624	174 821	21 803	22 701
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	525	515	10	330
TOTAL stocks et en-cours :	525	515	10	330
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				125
Créances clients et comptes rattachés	699 339	7 090	692 249	429 456
Autres créances	89 239		89 239	60 716
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	788 578	7 090	781 488	490 298
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	183 543		183 543	615 767
Disponibilités	337 883		337 883	3 795
Charges constatées d'avance	73 374		73 374	5 123
TOTAL disponibilités et divers :	594 799		594 799	624 685
ACTIF CIRCULANT	1 383 902	7 605	1 376 298	1 115 314
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 580 526	182 426	1 398 101	1 138 015

Bilan Passif

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 499 016	499 016	499 016
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	49 902	49 902
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	154 868	154 868
Report à nouveau	109 033	72 418
Résultat de l'exercice	5 937	36 619
TOTAL situation nette :	818 755	812 823
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	818 755	812 823
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 196	2 383
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 196	2 383
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		297
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 198	175 962
Dettes fiscales et sociales	192 766	145 850
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 435	90
TOTAL dettes diverses :	533 399	321 901
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	43 750	611
DETTES	577 149	322 809
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 398 101	1 138 015

Compte de Résultat (Première Partie)

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	142		142	1 848
Production vendue de services	2 927 421		2 927 421	2 661 114
Chiffres d'affaires nets	2 927 563		2 927 563	2 662 962
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			34 904	151 211
Autres produits			1 939	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 964 407	2 814 174
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			2 627 802	2 445 173
TOTAL charges externes :			2 627 802	2 445 173
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 334	4 058
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			221 312	209 361
Charges sociales			88 980	86 794
TOTAL charges de personnel :			310 292	296 155
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			898	6 571
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				22 095
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			898	28 666
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			18 043	3 265
CHARGES D'EXPLOITATION			2 961 369	2 777 317
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 038	36 857

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 038	36 857
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 129	4 201
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	223	674
	2 352	4 876
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		19
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
		19
RÉSULTAT FINANCIER	2 352	4 856
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 390	41 713
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	360	385
Produits exceptionnels sur opérations en capital	187	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	547	385
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		605
		605
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	547	(220)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		4 874
TOTAL DES PRODUITS	2 967 306	2 819 434
TOTAL DES CHARGES	2 961 369	2 782 815
BÉNÉFICE OU PERTE	5 937	36 619



ETP

Editions et services techniques professionnels - ETP

- ANNEXE AUX COMPTES - 31/12/2016 -

Le bilan avant répartition totalise 1.398.100,57 euros.

Le compte de résultat présente un bénéfice de 5.936,62 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été établis par la Présidente d'ETP.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi n°83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Pour application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - CAPITAL SOCIAL

Toutes les actions composant le capital Social sont de même catégorie.

Le capital est composé de 62 377 actions de 8,00 €.
Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

3 – PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (cf. annexe)

- Provision pour risques et charges :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, la provision pour « Médaille du travail » constituée en 2004, s'élève à 2.196 € au 31 décembre 2016.

- Provision sur stock :

Une provision sur les stocks a été comptabilisée (514,66€) au 31 décembre 2016 pour couvrir la dépréciation des ouvrages en stock.

- Provision sur créances :

Les provisions pour risques sur créances clients s'élèvent à 7.090 € à fin 2016 sur le montant HT du poste « clients douteux » de 8.508 €.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS (cf. annexe)

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS (cf. annexe)

6 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations ont été comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles correspondent à des logiciels (et leur mise à jour) pour 156.190, 81 euros.
Les logiciels sont totalement amortis au 31/12/2016 à hauteur de 156.190,81 euros.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des biens utilisés par l'entreprise constitue un tout indissociable.
En effet, ces biens ne procurent aucun avantage économique différent à l'entreprise.
Par ailleurs, en application du règlement 05-09 du CRC, relatif à la méthode simplifiée de traitement des immobilisations non décomposables, les durées d'utilisation prévues sont identiques à celles retenues avant l'application des nouvelles règles. En conséquence, les plans d'amortissement restent inchangés.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont :

- matériel informatique : 3 ans

8 - STOCK ET EN-COURS

Le stock est intégralement constitué d'ouvrages.

9 - CREANCES ET DETTES (cf. annexe)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances liées au versement en prêt de l'investissement pour effort de construction (1.395 €) et aux clients douteux (8.508€) sont estimés à plus d'un an.

Les autres créances, ainsi que toutes les dettes sont estimées à moins d'un an.

ETP va procéder à la demande de remboursement des acomptes d'IS versés en 2016 pour 4.872€ et du CICE pour 8.446€.

10 – PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (cf. annexe)

11 – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCES (cf. annexe)

12 - AVANCES AUX DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions légales, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

13 - FISCALITE DIFFEREE

Il n'existe aucun élément de fiscalité différée.

14 - GARANTIE, ENGAGEMENT FINANCIER, CREDIT BAIL

- Garantie donnée : néant
- Engagement financier hors crédit bail : néant
- Crédit bail immobilier : néant
- Crédit bail mobilier : néant

15 – AUTRES INFORMATIONS

- Social :

L'effectif moyen à fin 2016 s'élève à 5,75 collaborateurs.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel (en réduction des charges sociales) pour un montant de 8.446 € au 31/12/2016, le CICE a servi à augmenter le fonds de roulement à due concurrence.

- Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 8.750 € HT.

Provisions Inscrites au Bilan

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	2 383		187	2 196
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	2 383		187	2 196
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	16 191 26 318		15 676 19 228	515 7 090
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	42 508		34 904	7 605
TOTAL GÉNÉRAL	44 891		35 091	9 801

Immobilisations

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	156 191		
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 191		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 038		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	19 038		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	20 000		
Prêts et autres immobilisations financières	1 395		
TOTAL immobilisations financières :	21 395		
TOTAL GÉNÉRAL	196 624		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			156 191	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			156 191	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			19 038	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			19 038	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			20 000	
Prêts et autres immo. financières			1 395	
TOTAL immobilisations financières :			21 395	
TOTAL GÉNÉRAL			196 624	

Amortissements

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	156 191			156 191
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 191			156 191
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	17 732	898		18 630
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 732	898		18 630
TOTAL GÉNÉRAL	173 923	898		174 821

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Produits à Recevoir

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	83 940
Personnel	
Organismes sociaux	1 783
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	1 200
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	224
TOTAL	87 147

Charges à Payer

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 360
Dettes fiscales et sociales	29 329
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	238 689

Charges et Produits Constatés d'Avance

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	73 374	43 750
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	73 374	43 750

État des Échéances des Créances et Dettes

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Édition du 06/03/17
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 395		1 395
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 395		1 395
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	8 508		8 508
Autres créances clients	690 831	690 831	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 783	1 783	
État - Impôts sur les bénéfices	13 318	13 318	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	72 938	72 938	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 200	1 200	
TOTAL de l'actif circulant :	788 578	780 070	8 508
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	73 374	73 374	

TOTAL GÉNÉRAL	863 346	853 443	9 903
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	339 198	339 198		
Personnel et comptes rattachés	18 815	18 815		
Sécurité sociale et autres organismes	43 936	43 936		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	125 463	125 463		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 552	4 552		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 435	1 435		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	43 750	43 750		

TOTAL GÉNÉRAL	577 149	577 149		
----------------------	----------------	----------------	--	--



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société **Éditions et Services techniques professionnels – ETP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1°/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2°/ JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

.../...



**Éditions et Services
Techniques professionnels
ETP 2016**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3°/ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COMPIEGNE, le 3 Mars 2017

**SOGESSOR,
Commissaire aux Comptes**

Jean-Christophe GARRIGOUX
Commissaire aux comptes, Associé

ANNEXE 8 - COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE LA SCI 55

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

SCI 55
BILAN au 31 décembre 2016
(en euros)

ACTIF	2016				PASSIF	2016	2015 (*)
	Valeurs Brutes	Amortis. & provisions	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes 2015 (*)			
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations corporelles					Capital	61 420 000,00	61 420 000,00
Terrain	30 700 000,00	-	30 700 000,00	30 700 000,00			
Constructions	27 947 453,72	1 231 639,82	26 715 813,90	27 262 990,64	Report à Nouveau (débitaire)	(662 555,74)	-
Immeuble / Agencements	5 008 341,77	612 237,39	4 396 104,38	4 401 779,39			
Matériel de Sécurité	228 106,47	18 115,88	209 990,59	-	Résultat de l'exercice	(1 272 273,33)	(662 555,74)
Immobilisations en cours	30 722,60	-	30 722,60	55 840,75			
TOTAL I	63 914 624,56	1 861 993,09	62 052 631,47	62 420 610,78	TOTAL I	59 485 170,93	60 757 444,26
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Créances					Emprunts et dettes financières diverses	2 496 319,17	1 240 634,50
Clients & Comptes rattachés	139 076,37		139 076,37	-	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	209 024,66	429 074,93
Autres Créances	38 894,16		38 894,16	609,52	Dettes Fiscales et sociales	5 389,00	1 108,60
Disponibilités					Autres dettes	38 894,16	61 324,26
Banque	4 195,92		4 195,92	13 703,51			
Charges constatées d'avance	-		-	54 662,74			
TOTAL II	182 166,45	-	182 166,45	68 975,77	TOTAL II	2 749 626,99	1 732 142,29
TOTAL GÉNÉRAL	64 096 791,01	1 861 993,09	62 234 797,92	62 489 586,55	TOTAL GÉNÉRAL	62 234 797,92	62 489 586,55

SCI 55
Compte de résultat au 31 décembre 2016
(en euros)

CHARGES	2016	2015 (*)	PRODUITS	2016	2015 (*)
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats d'approvisionnement	172 371,61	90 350,34	Production vendue (biens et services)	1 289 120,00	474 019,88
Autres charges externes	927 118,09	441 341,94	Transfert de charges	23 562,00	-
Impôts, taxes et versements assimilés	186 881,40	1 108,60			
Dotations aux amortissements	1 261 328,09	600 665,00			
Charges financières	37 256,14	3 109,74	Produits financiers	-	-
Total (I)	2 584 955,33	1 136 575,62	Total (I)	1 312 682,00	474 019,88
Charges exceptionnelles (II)	-	-	Produits exceptionnels (II)	-	-
Impôt sur les bénéfices (III)	-	-			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	2 584 955,33	1 136 575,62	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	1 312 682,00	474 019,88
TOTAL GENERAL	2 584 955,33	1 136 575,62	Solde débiteur : Perte	1 272 273,33	662 555,74
			TOTAL GENERAL	2 584 955,33	1 136 575,62

(*) : exercice du 24 juin 2015 au 31 décembre 2015

Annexe aux comptes de la SCI 55 au 31 décembre 2016

Le bilan totalise 62 234 798 €uros.

Le compte de résultat présente un déficit de 1 272 273 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Pour rappel l'exercice 2015 avait une durée de 6 mois, du 24 juin au 31 décembre 2015.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – Faits caractéristiques

1.1. Faits marquants de l'exercice

Rénovation du niveau R+3 pendant le 1^{er} trimestre 2016, du contrôle d'accès SSI, d'une mise en conformité des ascenseurs et d'une réfection partielle de façade, ainsi qu'une ligne de vie.

1.2. Faits postérieurs à l'exercice

Néant.

II – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et du plan comptable général, ainsi que du règlement ANC 2015-06.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Concernant les actifs, la société applique les dispositions prévues par le règlement du CRC (2002-10, 2004-06, 2005-09).

III – Notes sur le Bilan

ACTIF

3.1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La décomposition de l'actif immobilier a été réalisée en conformité avec l'avis n°2004-11 du CNC suite à une expertise immobilière.

L'immeuble de l'avenue Bosquet a fait l'objet d'une séparation par principaux composants.

L'augmentation des agencements correspond à la remise à neuf en totalité du niveau R+3, d'une réfection d'une partie de la façade ainsi que la pose d'une ligne de vie, de la mise en conformité des ascenseurs, de diverses modifications électriques, d'une rénovation du système de chauffage/climatisation, d'une modification du contrôle d'accès au bâtiment et de caméras-vidéos supplémentaires.

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts en euros)

IMMOBILISATIONS	Valeur début d'exercice	Travaux et investissements en 2016	Cession et mise au rebut	31/12/2016
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	30 700 000,00	-		30 700 000,00
Immeuble / Gros oeuvre	12 280 000,00	-		12 280 000,00
Immeuble / Façade & Toiture	6 140 000,00	120 720,00		6 260 720,00
Immeuble / Ascenseurs	972 558,36	47 641,10		1 020 199,46
Immeuble / Electricité	1 842 000,00	32 117,09		1 874 117,09
Immeuble / Gestion Technique du Batiment	921 000,00	65 417,17		986 417,17
Immeuble / gros oeuvre	5 526 000,00	-		5 526 000,00
Immeuble / Agencements	4 583 876,67	424 465,10		5 008 341,77
Immeuble / Matériel de sécurité	-	228 106,47		228 106,47
Total des immobilisations corporelles	62 965 435,03	918 466,93	-	63 883 901,96
Total des immobilisations en cours (1)	-	30 722,60	-	30 722,60
	-	949 189,53	-	63 914 624,56

(1) : Les immobilisations en cours correspondent la rénovation de l'auditorium au Rdc et à la remise à niveau du Système de Sécurité Incendie (SSI) en cours d'installation au 31/12/2016.

3.2. Amortissement des immobilisations

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

L'amortissement des composants de l'immeuble a été réalisé suivant l'avis du CNC n°2004-11 du 23 juin 2004 suite à une expertise immobilière.

La structure de l'immeuble n'est pas amortie en application des dispositions de l'article 322-1 du Plan Comptable Général.

Tableau des mouvements des amortissements (en euros)

AMORTISSEMENTS	Valeur début d'exercice	Dotations 2016	Reprise de l'exercice	Total des amortissements au 31/12/2016
Immobilisations corporelles				
Façade & Toiture	106 311,90	206 621,34		312 933,24
Ascenseurs	25 209,38	50 191,11		75 400,49
Electricité	63 788,10	123 608,55		187 396,65
Gestion Technique du Bâtiment	31 894,05	64 249,26		96 143,31
Autres & Gros œuvre	191 364,29	368 401,84		559 766,13
Agencements	182 097,28	430 140,11		612 237,39
Matériel de Sécurité	-	18 115,88		18 115,88
Total des Amortissements sur immobilisations corporelles	600 665,00	1 261 328,09	-	1 861 993,09

Immobilisations	Durée
	d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeuble / Gros Œuvre	Non amortissable
Immeuble / Façade et toiture	15 à 30 ans
Immeuble / Ascenseur	20 ans
Immeuble / Electricité	15 ans
Immeuble / Gestion Technique du Bâtiment	15 ans
Immeuble / Autres & Gros œuvre	15 ans
Immeuble / Agencements	5 à 15 ans
Immeuble / Matériel de Sécurité	5 à 10 ans

3.3. Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CRÉANCES (en euros)	Montant brut au 31/12/2016	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Clients	135 591,99	135 591,99	-
Clients (Facture à établir)	3 484,38	3 484,38	-
Créance Clients	139 076,37	139 076,37	-

Ce montant correspond au solde financier à rembourser par le MEDEF au 31/12/2016.

3.4. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en euros)

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2016
Autres Créances	38 894,16
	38 894,16

Les Produits à recevoir, correspondent à des remboursements assurances (4 sinistres déclarés) à venir.

3.5. Disponibilités

Disponibilités (en euros)	Au 31/12/2016
Banque	4 195,92
Total	4 195,92

PASSIF

3.6. Capital social

Le capital social se décompose en 6 142 parts sociales d'une valeur nominale de 10 000 €.
Conformément à l'assemblée générale du 22 Mars 2016, L'affectation du résultat de 662 556 € pour l'exercice 2015 est affecté au compte de report à nouveau débiteur, faisant ainsi passer les Capitaux propres de la société à 60 757 444 €.

3.7. Etat des dettes

ETAT DES DETTES (en euros)	Montant brut	Échéances		
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Compte-courant associé	2 459 063,03	-	-	2 459 063,03
Intérêts courus sur compte-courant associé	37 256,14	-	-	37 256,14
Emprunts et dettes financières diverses (1)	2 496 319,17	-	-	2 496 319,17
Fournisseurs	202 511,25	202 511,25	-	-
Fournisseurs, factures non parvenues	6 513,41	6 513,41	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 024,66	209 024,66	-	-
Autres taxes et assimilés	5 389,00	5 389,00	-	-
Dettes fiscales et sociales (2)	5 389,00	5 389,00	-	-
Autres Dettes	38 894,16	38 894,16	-	-
	2 749 626,99	253 307,82	-	2 496 319,17

(1) conformément à la convention de trésorerie signée le 1^{er} juillet 2015 entre la SCI 55 et son associé MEDEF, les avances de trésorerie consenties par le MEDEF sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible des comptes d'associés au 31 décembre de chaque année.

Ces avances sont effectuées selon les dispositions prévues par la convention à titre gratuit.

(2) les dettes fiscales comprennent la CRL (contribution sur les revenus de loyers), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et la Cotisation de la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui seront liquidées au moment du dépôt des déclarations fiscales en 2017.

3.8. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES A PAYER (en euros)	31/12/2016
Emprunts et dettes financières diverses	37 256,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 513,41
Dettes fiscales et sociales	5 389,00
	49 158,55

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

3.9. Avoir à établir

Autres Dettes (en euros)	31/12/2016
Avoir à établir	38 894,16
TOTAL DETTES	38 894,16

3.10. Eléments concernant les entreprises liées

Rubriques (en euros)	Entités liées
Compte courant MEDEF	2 496 319,17
Avoir à établir	38 894,16
TOTAL DETTES	2 535 213,33

Rubriques (en euros)	Entités liées
Créances Clients	135 591,99
Factures à établir	3 484,38
TOTAL CREANCES	139 076,37

IV – Note sur le compte de résultat

PRODUITS

4.1. Produits d'exploitation

L'ensemble des loyers sur la période courue jusqu'au 31 décembre 2016 s'élèvent à 105 043,63 €.

La convention de mise à disposition à titre gratuit de la surface de bureaux disponible prévoit que le MEDEF rembourse à la SCI 55 les charges et taxes, appelées sous la forme de provisions trimestrielles. Pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2016, les appels de provisions se sont élevés à 1 184 076,37 €.

Un remboursement assurance (sinistre) a été encaissé pour 23 562,00 € et a été comptabilisé en transfert de charges d'exploitation.

4.2. Analyse des ressources

(En euros)	31/12/2016
Loyers	105 043,63
Appels de provisions s/charges	1 184 076,37
Remboursement Assurances	23 562,00
	1 312 682,00

CHARGES

4.3. Achats d'approvisionnement

Ces dépenses comprennent les dépenses d'Eau, d'électricité, du petit matériel et des fournitures de bureau pour 172 371,61 €.

4.4. Autres charges externes

Ce poste comprend les dépenses liées à l'immeuble telles que le nettoyage, le gardiennage, les contrats de maintenance des installations, pour un total de 923 513,15 €.

Les honoraires de 3 000,00 € correspondent à la mission de commissariat aux comptes.

Les frais courants ressortent à 604,94 €.

4.5. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste comprend la taxe Foncière 2016 d'un montant de 146 322,00 € (Pris en charge de 50 % par le MEDEF, conformément à la convention d'occupation des locaux à titre gratuit – Article 12 Charges) et la taxe sur les Bureaux s'élève à 35 171,00 €.

Les impôts et taxes concernent également la CRL (contribution sur les revenus de loyers) qui sera liquidée au moment du dépôt de la déclaration Cerfa 2072 au centre des impôts en 2017, ainsi que la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

4.6. Dotations aux amortissements

Les dotations sont calculées conformément aux règles indiquées au point 3.2. ci-dessus.

4.7. Charges financières concernant les entreprises liées

Conformément à la convention de trésorerie signée le 1er juillet 2015 entre la SCI 55 et son associé MEDEF, les avances de trésorerie consenties par le MEDEF sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible des comptes d'associés au 31 décembre de chaque année. La société a comptabilisé 37 256,14 € de charges financières compte tenu du taux fiscalement déductible de 2.03% au 31 décembre 2016.

Ces avances sont effectuées selon les dispositions prévues par la convention à titre gratuit, signée le 24 juin 2015.

V – Autres informations

5.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément à l'article R 123-198 du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 3.000 € TTC.

5.2. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2016.

5.3. Périmètre d'ensemble au sens de l'article L. 2135-2 du code du travail

La société fait partie du périmètre d'ensemble du MEDEF qui a opté pour la méthode B dite de l'agrafage.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 55 (S.C.I.55)

Siège social : 55, avenue Bosquet - 75007 PARIS

Capital social : 61.420.000,00 €uros

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 55 (S.C.I.55) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 28 février 2017

Le Commissaire aux Comptes

ALTEUS CONSULTANTS



Gaëtan Mangeon

ANNEXE 9 - COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE L'ASSOCIATION ADREE

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

BILAN ACTIF

ACTIF (EUR)	31/12/2016			31/12/2015
	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles			0	
Avances et acomptes			0	
Immobilisations corporelles				
Terrains			0	
Constructions			0	
Installations techniques, matériel & outillage				
Autres immobilisations corporelles			0	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes			0	
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés			0	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières			0	
ACTIF IMMOBILISÉ TOTAL (I)	0	0	0	0
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande			0	
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés			0	
Autres créances			0	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	21 961	0	21 961	207 512
Disponibilités	304 277	0	304 277	500
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT TOTAL (II)	326 238	0	326 238	208 012
CHARGES À RÉPARTIR TOTAL (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT TOTAL (IV)				
ECART DE CONVERSION TOTAL (V)		0	0	0
TOTAL ACTIF (I à V)	326 238	-	326 238	208 012

BILAN PASSIF

PASSIF (EUR)	31/12/2016	31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...)		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale (3)		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (3) dont (*) :		
Autres réserves		
Report à nouveau	-14 906	-9 739
Résultat de l'exercice (exédent ou déficit)	14 906	-5 167
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- apports		
- legs et donations		
- résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS TOTAL (I)	0	-14 906
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS TOTAL (II)	-	-
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL (III)	0	0
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres subventions	64 254	39 358
FONDS DEDIES TOTAL (IV)	64 254	39 358
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)		
Emprunts et dettes financières divers dont (**) :		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 933	183 366
Dettes fiscales et sociales	50	194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (5)		
DETTES (5) et COMPTE DE RÉGULARISATION TOTAL (V)	261 983	183 560
ECART DE CONVERSION TOTAL (VI)	-	-
TOTAL PASSIF	326 238	208 012
Renvois		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
Réserve spéciale de réévaluation		
(2) Ecart de réévaluation libre		
Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(6) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

RÉSULTAT (Partie 1)

EUR

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015	Ecart 2016/2015	
Ventes de marchandises			0	0%
Production vendue de biens & services			0	0%
Chiffres d'affaires nets			0	0%
Production stockée			0	0%
Production immobilisée			0	0%
Subvention d'exploitation	340 646	200 987	139 659	69%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			0	0%
Cotisations			0	0%
Autres produits (Hors Cotisations)			0	0%
PRODUITS D'EXPLOITATION	340 646	200 987	139 659	69%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0%
Variation de stock (marchandises)			0	0%
Achat de matières premières et autres approvisionnements			0	0%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0%
Autres achats et charges externes	301 244	187 588	113 656	61%
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0%
Salaires et traitements			0	0%
Charges sociales			0	0%
Dotation aux amortissements sur immobilisations			0	0%
Dotations aux provisions sur immobilisations			0	0%
Dotations aux provisions sur actif circulant			0	0%
Dotations aux provisions pour risque et charges			0	0%
Autres charges			0	0%
CHARGES D'EXPLOITATION	301 244	187 588	113 656	61%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	39 402	13 400	26 003	194%
Bénéfice attribué ou perte transférée				0%
Perte supportée ou bénéfice transféré				0%
Produits financiers de participations				0%
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				0%
Autres intérêts et produits assimilés	451	1 289	-838	-65%
Reprises sur provisions et transfert de charges			0	0%
Différences positives de changes			0	0%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				0%
PRODUITS FINANCIERS	451	1 289	-838	-65%
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0%
Intérêts et charges assimilés			0	0%
Différences négatives de changes			0	0%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0%
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0	0%
2 - RÉSULTAT FINANCIER	451	1 289	-838	-65%
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	39 853	14 688	25 164	171%

RÉSULTAT (Partie 2)

EUR

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015	Ecart 2016/2015	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	0%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	0%
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0	0%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0	0%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0%
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			0	0%
Impôt sur les bénéfices	50	194	-144	-74%
TOTAL DES PRODUITS	341 096	202 276	138 821	69%
TOTAL DES CHARGES	301 294	187 782	113 512	60%
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	39 803	14 494	25 308	175%

REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES			
DES EXERCICES ANTERIEURS	39 358	19 697	19 661
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES			
ATTRIBUEES	64 254	39 358	24 897

EXCEDENT ou DEFICIT	14 906	-5 167	25 308	175%
----------------------------	---------------	---------------	---------------	-------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
- Bénévolat			
- Prestations en nature			
- Dons en nature			
TOTAL	0,00	0,00	
CHARGES			
- Secours en nature			
- Mise à disposition gratuite de biens et services			
- personnel bénévole			
TOTAL	0,00	0,00	

Annexe aux comptes de l'A.D.R.E.E. au 31 décembre 2016

Le bilan avant répartition totalise 326.238 €uros.

Le compte de résultat présente un excédent de 14.906,03 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

1.1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2016, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

1.2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Règles spécifiques ou changements de méthodes

1.3. Traitement comptable des coûts de création d'un site internet

Au cours de l'exercice un site internet a été créé pour un coût total 60.000€, ce site ne générant pas directement des avantages économiques futurs, c'est-à-dire des produits, constitue donc un support de publicité, qui ne répond pas à la définition d'un actif incorporel.

Ce coût est donc constaté dans les charges de l'exercice et ceci en respect de l'avis numéro 2003-11 du 21 octobre 2003 du conseil national de la comptabilité.

1.4. Fournisseurs et charges à Payer

Les Fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

1.5. Capitaux Propres

Les capitaux propres diminuent de 5.167 € correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice 2015, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 avril 2016.

1.6. Produits Financiers

Les intérêts issus des placements type compte épargne ou livret ont été comptabilisés au 31/12/2016.

2 – Fonds dédiés

Tableau des fonds dédiés

FONDS DEDIES	Au 31/12/2015	Dotations	Reprises	Au 31/12/2016
Fonds dédiés - Reliquat TA collectée	39 357,75	64 254,44	39 357,75	64 254,44

3 – Charges et produits constatés d'avance

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Charges constatées d'avance	0,00	561,35
Produits constatés d'avance	0,00	0,00

4 – Echéances des créances et des dettes

	Montant	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Etat des créances	-	-	-
Total	-	-	-
Etat des dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	261 933,44	261 933,44	-
Dettes fiscales	50,00	50,00	-
Total	261 983,44	261 983,44	-

5 – Produits à recevoir et Charges à payer

Produits à recevoir	0,00
Total	0,00

Charges à payer	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 203,84
Total	218 203,84

6 – Analyse des ressources

	Au 31/12/2016	%
Collecte Taxe Apprentissage	340 645,91	89,5%
Produits financiers	450,52	0,1%
Reprise fonds dédiés / collecte TA	39 357,75	10,3%
	380 454,18	100,0%

La collecte a permis de financer les actions semaine école en région pour 224 396,36€ ainsi que la création et le déploiement promotionnel du site internet « ACTION EE ».

La quote-part de collecte 2016 non consommée durant l'exercice est portée en fonds dédiées (cf. point 2)

7 – Impôt Société

L'impôt société 2016 s'élève à 50 €.

8 – Autres informations

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2016 s'élèvent à 2 040 € TTC.

Evaluation des contributions volontaires en nature : Les membres des instances statutaires de l'ADREE sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération à ce titre. Au regard de la diversité des missions accomplies, une évaluation quantitative ne peut être réalisée.

Commodat : Aucune mise à disposition gratuite de biens immobiliers n'est effective au sein de l'ADREE.

Engagements hors bilan : Aucun engagement.

A.D.R.E.E.
Association loi de 1901
55, Avenue BOSQUET

75007 – PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18 novembre 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association " A.D.R.E.E.", tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association A.D.R.E.E. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

P

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rueil-Malmaison, le 27 février 2017



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 10 - COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE L'ASSOCIATION HCGE

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

HCGE BILAN au 31 décembre 2016 (en euros)

ACTIF	Exercice 2016			Valeurs Nettes 2015 *	PASSIF	Exercice 2016	Exercice 2015 *
	Valeurs Brutes	Amortis. & provisions	Valeurs Nettes				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations corporelles					Capital	-	-
Immobilisations incorporelles					Résultat de l'exercice	-	-
Immobilisations financières							
TOTAL I	-	-	-	-	TOTAL I	-	-
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Créances					Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Clients	-		-	840,00	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 129,43	13 259,39
Disponibilités					Dettes Fiscales et sociales	-	-
Banque	35 276,79		35 276,79	22 140,14	Autres dettes	25 147,36	9 720,75
Charges constatées d'avance	-		-	-			
TOTAL II	35 276,79		35 276,79	22 980,14	TOTAL II	35 276,79	22 980,14
TOTAL GÉNÉRAL	35 276,79	-	35 276,79	22 980,14	TOTAL GÉNÉRAL	35 276,79	22 980,14

(*) : exercice du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2015

HCGE Compte de résultat au 31 décembre 2016 (en euros)

CHARGES	Exercice 2016	Exercice 2015 (*)	PRODUITS	Exercice 2016	Exercice 2015 (*)
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats d'approvisionnement			Produits divers de gestion courante	94 852,64	158 119,25
Autres charges externes	94 852,64	158 119,25			
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-			
Dotations aux amortissements	-	-			
Charges financières	-	-	Produits financiers	-	-
Total (I)	94 852,64	158 119,25	Total (I)	94 852,64	158 119,25
Charges exceptionnelles (II)	-	-	Produits exceptionnels (II)	-	-
Impôt sur les bénéfices (III)	-	-			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	94 852,64	158 119,25	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	94 852,64	158 119,25
TOTAL GENERAL	94 852,64	158 119,25	TOTAL GENERAL	94 852,64	158 119,25

(*) : exercice du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2015

Annexe aux comptes de HCGE au 31 décembre 2016

Le bilan totalise 35 277 €uros et le résultat est nul.

L'association « Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise » a été créée le 2 Mai 2014 et a pour objet d'assurer le bon fonctionnement du Haut Comité de gouvernement d'Entreprises prévu au point 25.2 du code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Sont membres cette association : l'AFEP (Association des Entreprises Privées) et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France)

Association non fiscalisée et régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Le siège de l'Association est situé au 55, avenue Bosquet – 75007 Paris.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

1.1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2016, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

1.2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

1.3. Les Fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

II – Notes sur le Bilan

ACTIF

2.1. Etat des créances

Néant

2.2. Disponibilités

Disponibilités	Au 31/12/2016
Banque CIC	35 276,79
Total	35 276,79

PASSIF

Compte tenu de son activité, l'association ne doit pas avoir de fonds propres.

2.3. Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Fournisseurs (1)	8 761,52	8 761,52	-
Fournisseurs, factures non parvenues (2)	1 367,91	1 367,91	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 129,43	10 129,43	-
Clients (3)	25 147,36	25 147,36	-
Autres Dettes	25 147,36	25 147,36	-
	35 276,79	35 276,79	-

(1) Ce montant correspond à la comptabilisation des fournisseurs au 31/12, non décaissé.

(2) Ce montant correspond aux Honoraires du commissaire aux comptes, à la mise à disposition du mobilier & Matériel informatique pour l'année et au frais bancaire du mois de décembre 2016.

(3) La dette client est relative à 2 avoirs émis en faveur de l'AFEP et du MEDEF, afin de régulariser les appels de participation établis durant l'année.

2.4. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES A PAYER	31/12/2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 129,43
Autres dettes Clients	25 147,36
	35 276,79

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

III – Note sur le compte de résultat

PRODUITS

3.1. Produits d'exploitation

Les ressources de l'association se composent d'appels de participations trimestrielles afin de pouvoir payer les différents fournisseurs.

Le montant global de ces différents appels de participation est de **94 852,64 €**

CHARGES

3.2. Services Extérieurs

Le poste Services Extérieurs représente un montant total de **10 829,52 €**, dont voici le détail ci-dessous :

La sous-traitance Reprographie d'un montant de 1 961,24 €, le forfait de gestion pour 3 120,00 €, les locations mobilières et immobilières d'un montant global de 5 666,28 €, et l'assurance Multi-risques professionnelle pour un montant de 82,00 €.

3.3. Autres Services Extérieurs

Le poste Autres Services Extérieurs est d'un montant total de **84 023,12 €** dont voici le détail ci-dessous :

Les dépenses liées à la mise à disposition d'une assistante pour l'année d'un montant de 2 384,16 € aux honoraires mensuels de M. Pascal Durand Barthez pour un montant total de 76 598,87 €, d'honoraires de traduction du rapport annuel pour 1 516,54 €, d'honoraires du commissaire aux comptes d'un montant de 840,00 €, de port & courses d'un montant de 240,83 € et de frais de déplacements/réceptions d'un montant global de 2202,29 €, ainsi que de diverses dépenses de fonctionnement d'un montant global de 240,43 €.

IV – Autres informations

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 840,00 € TTC.

4.2. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2016.

4.3. Périmètre d'ensemble au sens de l'article L. 2135-2 du code du travail

L'association fait partie du périmètre d'ensemble du MEDEF qui a opté pour la méthode B dite de l'agrafage.

Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE)

Association loi de 1901
55, Avenue Bosquet

75007 – PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2016

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 février 2016, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association " Haut Comité de Gouvernement (HCGE) ", tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de l'association HCGE. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En l'absence d'obligation légale et statutaire, nous vous informons qu'aucun rapport de gestion n'a été établi par votre association.

Fait à Rueil-Malmaison, le 6 mars 2017



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 11 - COMPTES INDIVIDUELS 2015 DE L'ASSOCIATION GSC

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

GSC

Période du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

Plaquette association

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	42 385	29 132	13 253	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	90 551	68 104	22 447	25 263
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 675		25 675	25 786
ACTIF IMMOBILISE	158 611	97 235	61 375	51 050
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	14 792		14 792	10 094
Comptes de liaison				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	283 498		283 498	224 345
Charges constatées d'avance	49 245		49 245	51 743
ACTIF CIRCULANT	347 535		347 535	286 183
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	506 145	97 235	408 910	337 232

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Bilan

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 490	30 490
Ecart de réévaluation		
Réserves disponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	54 998	54 998
Report à nouveau		-358
RESULTAT DE L'EXERCICE		358
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	85 488	85 488
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 337	37 281
Dettes fiscales et sociales	137 419	126 085
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	112 667	88 379
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	323 422	251 745
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	408 910	337 232

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Compte de résultat

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 027 967	100,00	965 416	100,00
Reprises et Transferts de charge			12 597	1,30
Cotisations				
Autres produits	89	0,01	326	0,03
Produits d'exploitation	1 028 056	100,01	978 340	101,34
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	421 197	40,97	330 070	34,19
Impôts et taxes	24 235	2,36	26 029	2,70
Salaires et Traitements	355 715	34,60	370 403	38,37
Charges sociales	212 148	20,64	218 963	22,68
Amortissements et provisions	1 708	1,43	23 019	2,38
Autres charges	710	0,07	10 202	1,06
Charges d'exploitation	1 036 112	100,07	978 685	101,37
RESULTAT D'EXPLOITATION	-656	-0,06	-345	-0,04
Opérations faites en commun				
Produits financiers	656	0,06	704	0,07
Charges financières				
Résultat financier	656	0,06	704	0,07
RESULTAT COURANT			358	0,04
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT			358	0,04

Contribution volontaires en nature
 Bénévolat
 Prestations en nature
 Dons en nature
Total des produits
 Secours en nature
 Mise à disposition gratuite
 Personnel bénévole
Total des charges

Comptes ayant fait l'objet
 de notre rapport annuel

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GSC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 408 910 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/03/2016 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 5 753 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 065	19 320		42 385
Immobilisations incorporelles	23 065	19 320		42 385
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	36 494			36 494
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 232	5 825		54 057
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	84 726	5 825		90 551
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	25 786			25 675
Immobilisations financières	25 786			25 675
ACTIF IMMOBILISE	133 577	25 145		158 611

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	19 320	5 825		25 145
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	19 320	5 825		25 145

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Diminutions de l'exercice

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 065	6 067		29 132
Immobilisations incorporelles	23 065	6 067		29 132
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	21 342	2 979		24 321
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 121	5 662		43 783
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	59 463	8 641		68 104
ACTIF IMMOBILISE	82 528	14 708		97 235

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 89 712 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 675		25 675
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	14 792	14 792	
Charges constatées d'avance	49 245	49 245	
Total	89 712	64 037	25 675

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	5 753
Adhésions à recevoir	4 000
Total	9 753

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	30 490			30 490
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	30 490			30 490
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	54 998			54 998
Report à Nouveau	-358	358		
Résultat de l'exercice	358		358	
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	85 488	358	358	85 488

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Le poste "autres réserves" correspond à des dotations au "fonds social".

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association ; une commission du fonds social, composée de quatre administrateurs désignés par le Conseil, décide de la distribution d'une aide financière à apporter aux chefs d'entreprise en nom personnel ou dirigeants mandataires sociaux affiliés au régime de garantie chômage GSC.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 323 422 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 337	73 337		
Dettes fiscales et sociales	137 419	137 419		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	112 667	112 667		
Produits constatés d'avance				
Total	323 422	323 422		

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :
(**) Dont envers les associés

Les autres dettes correspondent essentiellement à l'excédent de versement relative à la dotation de gestion à reverser.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	21 693
Dettes provis. pr congés à payer	33 869
Personnel - autres charges à payer	4 000
Charges sociales s/congés à payer	15 241
Charges sociales - charges à payer	1 800
Etat - autres charges à payer	12 529
Total	89 133

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	49 245		
Total	49 245		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 15 924 euros

Subventions d'exploitation

Dans le cadre des "dispositions communes relatives à l'organisation technique et compte du régime GSC", l'association GSC a perçu de la part de GROUPAMA un remboursement des frais de fonctionnement à hauteur de 1 024 967 € au titre de l'exercice 2015.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	3	4	4
Employés		3	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	6	7	7

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration du 9 décembre 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association GSC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables : dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Estimations comptables : nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Paris, le 24 octobre 2016


Pour la société, Sylvain SZNEK
Commissaire aux comptes

MERCURE & RODACH Management Conseils 50 rue de Monceau 75008 PARIS Tel : 01 53 83 70 10 Fax : 01 53 83 70 05
Site WEB : www.mercurerodach.fr E.mail : contact@mercurerodach.fr

Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France
SAS au capital de 107 300 € RCS Paris 439 348 585 NAF 6920 Z Numéro de TVA Intracommunautaire : FR15439348588

ANNEXE 12 - LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) n°2009-08 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, « *l'organisation syndicale tête de périmètre, indique dans l'annexe de ses comptes, la liste des organismes paritaires auxquels elle participe.* » Comme le prévoit la note de présentation de l'avis du CNC n°2009-08 du 3 septembre 2009, la liste ci-dessous comprend les organismes paritaires dont la gestion est assurée **également** par les représentants des employeurs et des salariés.

Cependant, dans un souci d'exhaustivité, les organismes à gestion paritaire ne répondant pas strictement à la définition ci-dessus (tels que Pôle Emploi, l'Agefiph etc.) figurent à la suite de la première liste.

Formation professionnelle :

- Association de Gestion du Fonds Paritaire National : AGFPN
- Fonds de gestion paritaire de la formation professionnelle continue : FONGEFOR
- Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels : FPSPP
- Organismes paritaires collecteurs agréés : OPCALIA/OCTALIA

Emploi :

- Association pour l'emploi des cadres : APEC
- Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce : UNEDIC

Protection sociale :

- Association générale des institutions de retraite des cadres : AGIRC
- Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés : ARRCO
- Centre technique des institutions de prévoyance : CTIP
- Commission accidents du travail et maladies professionnelles de la CNAMTS : CATMP
- Groupe de l'institution prévention de la sécurité sociale en Europe : Eurogip
- Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : INRS
- Association de gestion des fonds de financement : AGFF
- Association pour la gestion de la Structure Financière : ASF

Logement :

- Association foncière logement : AFL
- Association pour l'accès aux garanties locatives : APAGL
- Action Logement Groupe (ALG)
- Action Logement Services (ALS)
- Action Logement Immobilier (ALI)

Formation professionnelle :

- Association nationale pour la formation professionnelle des adultes : AFPA

Emploi :

- Association pour la gestion du fonds de développement pour l'insertion des personnes handicapées : AGEFIPH
- Pôle emploi
- Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés : AGS
- Association pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise : GSC
- Commission Nationale Consultative pour les Droits de l'Homme : CNCDH
- Bureau International du Travail : BIT
- Comité Consultatif pour la Libre Circulation des Travailleurs (commission européenne) : CCLCT
- Commission Nationale de la Négociation Collective : CNNC
- Comité du Dialogue Social pour les Questions Européennes et Internationales : CDSEI
- Comité d'orientation pour l'emploi : COE
- Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées : CNCPH
- Conseil National de l'emploi et de la formation et de l'orientation professionnelle : CNEFOP
- Conseil supérieur de la prud'homie : CSP
- Conseil Supérieur Égalité Professionnelle : CSEP
- Haut conseil pour le Dialogue social : HCDS
- Office Français de l'Intégration et de l'Immigration : OFII
- COPIESAS
- Comité du label égalité professionnelle

Protection sociale :

- Agence centrale des organismes de sécurité sociale : ACOSS
- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés : CNAMTS
- Caisse nationale d'allocations familiales : CNAF
- Fonds de solidarité vieillesse : FSV
- Caisse nationale d'assurance vieillesse : CNAV
- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail : ANACT
- Union nationale des caisses d'assurance maladie : UNCAM
- Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire : UNOCAM
- Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales : GIP-MDS

ANNEXE 13 - ASSOCIATIONS CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

Le Medef souhaite, au-delà de toute obligation légale, donner des informations sur les associations qu'il a pu créer seul ou conjointement (ou qui l'ont été par le CNPF).

ACTEO

Association pour la participation des entreprises françaises à l'harmonisation comptable internationale

Année de création : 1997

Nature de l'activité : assurer, pour le compte de l'ensemble des sociétés adhérentes, une liaison permanente avec l'International Accounting Standard Board (IASB), examiner tout projet de normes comptables de l'IASB ou de tout organisme établissant des normes comptables reconnues internationalement, arrêter une position et la faire valoir auprès des autorités et organismes compétents.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : sociétés cotées.

Prérogatives du MEDEF : représenté au conseil d'administration.

ASSEP

Association d'études prud'homales

Année de création : 1980

Nature de l'activité : documentation et information des conseillers prud'hommes et étude des questions prud'homales.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : groupements patronaux.

Prérogatives du MEDEF : représenté au conseil d'administration.

Comité France Chine

Année de création : 1979

Nature de l'activité : réaliser toutes études, recherches et diffusions de celles-ci concernant l'économie et le commerce de la Chine ; organiser des contacts entre la Chine et la France, mener des actions (tant en France qu'à l'étranger sous quelque forme que ce soit) favorisant le développement des échanges entre la France et la Chine.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : CCIP IDF, Business France, sociétés adhérentes.

Prérogatives du MEDEF : vice-président statutaire.

EDS

Association Entreprises et droit social

Année de création : 1981

Nature de l'activité : assurer la formation des conseillers prud'hommes et de toute personne exerçant une fonction mettant en œuvre le droit social ou prud'homal, exercer toute activité d'information pour l'organisation de réunions, journées d'études et de sessions et diffuser toute documentation se rapportant à son objet.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : divers groupements professionnels et interprofessionnels.

Prérogatives du MEDEF : représenté au conseil d'administration par le président et le vice-président délégué trésorier.

MEDEF International

Année de création : 1990

Nature de l'activité : renforcer l'action du MEDEF dans le domaine des relations internationales bilatérales, exercer, au nom du MEDEF, la fonction de représentation générale des entreprises françaises dans les relations économiques entre la France et ses partenaires étrangers. MEDEF International a également pour mission de développer des programmes d'opérations et d'actions collectives adaptés aux particularités des différents marchés au profit de ses membres.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : autres membres fondateurs, adhérents comme membres actifs ou membres associés. Le conseil d'administration compte 56 membres.

Prérogatives du MEDEF : membre de droit. Désigne au maximum 5 représentants au conseil d'administration.

Nos quartiers ont des talents

Année de création : 2006

Nature de l'activité : favoriser l'égalité des chances des jeunes quant à leur insertion professionnelle. La réalisation de cet objet passe notamment par l'accompagnement et le suivi des jeunes diplômés par des cadres en activité, par le biais d'un dispositif de parrainage, par des services en matière de ressources humaines aux personnes physiques et morales membres de l'association, par l'information des étudiants et jeunes diplômés en matière d'emploi, et par tout autre service permettant de favoriser l'emploi des jeunes prioritairement issus de quartiers populaires.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : sociétés et organisations professionnelles.

Prérogatives du MEDEF : membre actif.

Les Déterminés

Année de création : 2016

Nature de l'activité : cette association a pour objet principal, le développement des quartiers populaires par la voie économique à travers la formation, le soutien et l'accompagnement à l'initiative entrepreneuriale des habitants et personnes issues de ces territoires. Son action globale porte sur l'ingénierie de formation, la mise en réseau des bénéficiaires et des acteurs de l'entrepreneuriat et des écosystèmes locaux et l'orientation des créateurs d'entreprise vers les réseaux d'accompagnement.

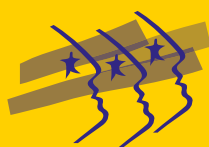
Autres membres fondateurs / parties prenantes : AGPR - Association AGIR Pour Réussir.

Prérogatives du MEDEF : représenté au conseil d'administration.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



MEDEF

55, avenue Bosquet
75330 PARIS Cedex 07
Tel. : 01 53 59 19 19
Fax : 01 45 51 20 44
www.medef.com